

UNIVERSITE DU QUEBEC

Mémoire présenté à
l'Université du Québec à Trois-Rivières

Comme exigence partielle

de la Maîtrise en Psychologie

par

LYNE THOMASSIN

L'INFLUENCE DU POLICIER SUR LE TEMOIN
AU MOMENT D'UNE IDENTIFICATION OCULAIRE

Juin 1987

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

Tables des matières

Sommaire	ii
Introduction	1
Chapitre premier - Psychologie du témoin oculaire.	3
Lexique des termes techniques	3
Contexte théorique	6
Hypothèses de travail	28
Chapitre II - Description de l'expérience	33
Sujets	33
Matériel	34
Déroulement de l'expérience	38
Chapitre III - Analyse des résultats	45
Caractéristiques de l'échantillon	45
Variables principales	46
Variables secondaires	52
Conclusion	65
Appendice A - Le document-déposition	89
Appendice B - Le document-identification	94
Remerciements	96
Références	98

SOMMAIRE

L'identification faite par le témoin d'un délit quelconque s'avère de première importance pour l'inculpation du suspect et pour le verdict d'un jury ou d'un juge. Plusieurs chercheurs ont exploré différentes variables susceptibles d'augmenter le taux d'exactitude, c'est-à-dire de faire une identification juste, mais sans trop de succès. La présente recherche s'intéresse à l'impact de la tenue vestimentaire du policier (uniforme ou civil), de son genre (homme ou femme), de même qu'à l'interaction du sexe du policier et du sexe du témoin sur le taux d'exactitude et de certitude du témoin au moment d'une identification oculaire. Après avoir assisté à une manœuvre frauduleuse contre leur professeur, les étudiants (73 universitaires et 70 collégiens) remplissent une déposition et participent à une parade d'identification sur photographie. Chacun des témoins rencontre individuellement l'un des quatre policiers (homme en civil ou en uniforme, femme en civil ou en uniforme) dépendant des conditions expérimentales auxquelles il a été aléatoirement assigné. Les résultats révèlent que les sujets interrogés par un policier de sexe opposé effectuent une meilleure identification que les sujets interrogés par un policier de même sexe. Les sujets interviewés par un policier masculin sont plus exacts si celui-ci est habillé en civil plutôt qu'en uniforme. Par contre, les sujets interrogés par un policier féminin sont plus exacts si celle-ci est en uniforme, plutôt qu'en habit civil.

Introduction

L'identification oculaire est un sujet tout à fait d'actualité puisqu'il fait les manchettes des annales policières du Québec. Pas plus tard qu'en ce début du mois de mai 1987, M. Réjean Pépin, 34 ans, se voit enfin gracié de vols qualifiés qu'il n'a pas commis et dont il a proclamé son innocence depuis les débuts des procédures policières et juridiques. Six mois de pénitencier se sont pourtant écoulés avant qu'il obtienne "justice".

Cet innocent doit sa liberté à un compagnon de cellule qui a finalement avoué sa culpabilité aux fameux délits. Pour leur part, les autorités ont excusé leur mégarde en prétextant une certaine ressemblance entre les deux individus.

De telles erreurs judiciaires doivent être évitées à tout prix mais comment y parvenir? En jetant un regard nouveau et critique sur les procédures et l'environnement qui prévaut au moment d'une identification oculaire. Les policiers semblent négliger un tant soit peu l'effet de leur contexte de travail sur le témoin. Pourtant, la psychologie sociale nous éveille à son importance sur la personne. Cette étude cherchera à approfondir la compréhension de la psychologie du témoin oculaire.

Chapitre premier

Psychologie du témoin oculaire

Ce premier chapitre se divise en trois sections principales. Un lexique des termes techniques courants dans le domaine policier et juridique occupe la première section. La seconde est consacrée au relevé de littérature concernant les différentes variables analysées dans cette recherche. Nous examinerons le port de l'uniforme chez le policier, le sexe de l'interviewer et celui de l'interviewé, le sexe du policier ainsi que le taux d'exactitude et de certitude du témoin. La troisième section établit les interrogations sous-tendant cette étude.

Lexique des termes techniques

Le monde juridique et policier regorge d'expressions spécialisées et spécifiques. Ces expressions jalonnent toutes les recherches dans le domaine et nous devrons les employer fréquemment tout au long de cette étude. Pour faciliter votre lecture, vous trouverez ci-dessous, un lexique des principaux termes techniques.

Quand les policiers sont informés de l'accomplissement d'un délit, une enquête s'enclenche pour découvrir et appréhender le criminel. Les témoins consentants rempliront une déposition, c'est-à-dire qu'ils détailleront aux policiers tout ce qu'ils savent du délit, du suspect et même de la victime.

Suite aux renseignements obtenus des témoins, les policiers peuvent recourir à des procédures d'identification pour présenter le suspect aux témoins. Cette manœuvre permet au policier de présumer, si l'identification s'avère positive, que le suspect et le criminel ne font qu'une seule et même personne.

Deux de ces procédures sont acceptées par la Cour. La première se nomme communément parade d'identification ("line-up"). Elle se compose de plusieurs individus présents physiquement. La parade ne s'effectue qu'après avoir déniché un suspect sérieux contre lequel des éléments de preuves ont été accumulées. Il figure parmi six individus ou plus. Les autres figurants sont recrutés au hasard ou bien issus d'une banque de suspects. Ces individus sont sélectionnés parce qu'ils ressemblent physiquement au suspect.

L'expression courante pour la deuxième procédure s'intitule parade d'identification sur photographies. Cette procédure reproduit la parade d'identification sauf qu'elle ne nécessite aucune présence physique. Au long de cette étude, nous emploierons sans distinction séance de photo ou parade d'identification sur photographies. L'expression échantillon de photographies correspond plutôt à l'ensemble des photographies et non pas à la procédure globale d'identification par photographies.

Le taux de sélection représente le nombre de témoins qui

choisissent un des figurants au moment de l'identification. Ce calcul se base donc sur le nombre de témoins identifiant soit le suspect, soit un innocent.

Le taux d'exactitude se calcule à partir du nombre de témoins qui identifient positivement le suspect. Nous parlons de la même variable quand nous utilisons les expressions bonne identification ou performance.

Le fait de choisir un innocent parmi l'échantillon de figurants revient à exécuter une mauvaise identification ou une fausse identification.

Nous citerons occasionnellement l'absence d'identification. Il s'agit des témoins qui refusent de choisir un des figurants, soit parce que leurs souvenirs ne leur permettent pas de faire un choix éclairé ou bien parce qu'ils croient que le suspect ne figure pas parmi l'échantillon proposé.

Le taux de certitude s'établit par les témoins après l'identification proprement dite. Ils doivent calibrer leur niveau de confiance face au choix (ou à l'absence de choix) qu'ils viennent de faire. Les témoins peuvent avoir fait un choix mais se sentir plus ou moins certains d'avoir fait le bon choix.

Contexte théorique

L'identification pratiquée par les témoins oculaires s'avère de première importance et d'actualité dans le verdict d'un jury ou d'un juge. Pourtant, depuis les dernières décennies, les psychologues sociaux, se fondant sur des théories cognitives, ont des soupçons sur la recevabilité d'une telle procédure dans certaines conditions d'application. L'identification est souvent imprécise et facilement influencée par des contraintes situationnelles et personnelles (e.g., Malpass & Devine, 1981a).

Les premières théories émanent des psychologues cognitifs. Ils s'intéressent aux processus internes de l'humain résultant de l'interaction homme-environnement, tels que les capacités mnémoniques, les perceptions, les apprentissages et à leur conséquence, entre autres sur la reconnaissance des formes et des visages (e.g., Laughery, Alexander & Lane, 1971; Loftus & Palmer, 1974).

Loftus (1974), Malpass et Devine (1981a), Lipton (1977) reprennent ces variables et les appliquent directement au phénomène de l'identification oculaire. Ces chercheurs désirent identifier les facteurs favorisant une meilleure identification par les témoins.

Le fonctionnement interne du témoin peut amoindrir la valeur de l'identification. En plus, Buckhout (1974) énumère plusieurs facteurs

provoquant des erreurs d'identification et pouvant même modifier la mémoire, la perception et la suggestibilité du témoin. Les facteurs situationnels et les méthodes d'identification reçoivent une attention particulière dans les prochains paragraphes.

Facteurs situationnels

Comme facteurs situationnels, citons la gravité du délit. Leippe, Wells et Ostrom (1978) démontrent l'existence d'un lien entre l'importance du délit et la capacité d'identification oculaire. Dans cette simulation, les sujets participent à une des quatre conditions du schéma factoriel suivant: vol estimé sérieux - une calculatrice (vs vol estimé non-sérieux - des cigarettes) X Connaissance de la valeur a priori (vs a posteriori) de l'objet du vol. Les résultats indiquent que la perception antérieure de la gravité du crime peut être un déterminant de l'exactitude de l'identification. Quand le témoin connaît a priori l'objet du vol et que cet objet vaut assez cher, il effectue une meilleure identification.

En plus de l'importance de la valeur monétaire, les délits varient selon la gravité du geste et la violence exprimée lors de celui-ci. Plusieurs recherches examinent l'effet de la violence du délit sur la mémorisation du témoin ainsi que sur sa performance dans une tâche d'identification (e.g., Clifford & Scott, 1978; Clifford & Hollin, 1981). Le contexte de violence comporte des échanges physiques

(échauffourées) tandis que le contexte de non-violence se contente d'échanges verbaux tumultueux. Les deux études citées précédemment ne s'accordent pas sur l'effet de la violence: diminuant l'exactitude pour l'un (e.g., Clifford & Scott, 1978) et ne provoquant aucun changement pour l'autre (e.g., Clifford & Hollin, 1981).

Comme autre facteur situationnel, Laughery, Alexander et Lane (1971) s'attachent au déroulement du délit et concluent que le temps disponible pour observer le suspect joue sur l'identification. Les auteurs varient le temps d'exposition de 10 à 32 secondes, selon la condition expérimentale. Un temps d'observation de 32 secondes permet une meilleure identification mais sans différence significative.

Lindsay, Wells et Rumpel (1981) complexifient ces analyses en variant le temps d'observation et la quantité d'informations visibles par le témoin. Dans la condition de faible exposition, le suspect se présente pendant 12 secondes, avec un chapeau bien calé, de telle façon que les cheveux et les oreilles sont cachés. Dans la condition intermédiaire, le temps d'exposition totalise toujours 12 secondes mais le suspect laisse entrevoir les cheveux et les oreilles, le chapeau coiffant seulement le haut de sa tête. Dans la condition de grande exposition, le suspect s'expose pendant 20 secondes et aucun artifice ne cache sa tête.

Leur hypothèse est supportée. Plus le témoin peut observer le

suspect, plus il fournira une bonne description et une identification exacte. Cependant, cette relation ne se retrouve pas en regard du taux de certitude. Ce qui veut dire que le témoin, malgré une bonne ou mauvaise disposition pour observer le délit et le voleur, maintient le même degré de certitude devant son choix du suspect.

En vue de mieux cerner le phénomène de l'identification oculaire, Wells (1978) scinde les recherches en deux classes, selon leur degré d'application dans le système policier et juridique. Les variables détaillées dans les précédents paragraphes, ainsi que plusieurs autres qui ne retiennent pas notre attention ici, relèvent des variables d'évaluation ("estimator variables"), lesquelles ne peuvent subir aucun contrôle par les autorités. Les spécialistes juridiques doivent être conscients des risques d'erreurs encourus si les conditions défavorisent le témoin. Ces connaissances doivent servir pour établir la validité du témoignage et son impact sur l'inculpation du suspect.

Wells (1978) note aussi les variables de procédure ("system variables"), lesquelles nous intéressent particulièrement ici car elles sont régies, la plupart du temps, par le personnel policier et juridique. Elles portent souvent à conséquence pour le témoin quand il tente de se remémorer l'événement, de décrire et de choisir le suspect. Plus encore, puisqu'elles peuvent pénaliser le témoin, elles devraient être censurées tout au long des procédures d'identification.

Les paragraphes suivants exhibent quelques-unes de ces variables, qui se retrouvent surtout au moment des procédures d'identification.

Procédures d'identification

Malpass et Devine (1981a) proposent une étape préliminaire à la parade d'identification. Une interview dirigée replonge le témoin dans l'événement délictuel, le questionnant sur ses émotions, ses souvenirs et sur ses réactions personnelles. Cette entrevue raviverait la mémoire du témoin, pierre angulaire à la reconnaissance des événements et des visages lors d'une quelconque interview policière. Comme démarche expérimentale, les sujets assistent à un échange tumultueux entre leur professeur et le vandale. Trois jours après l'altercation, un tiers des sujets voient une parade d'identification où le suspect est présent, un tiers des sujets où le suspect est absent et l'autre tiers ne participent pas à l'identification. Cinq mois plus tard, les témoins sont rappelés soit pour une simple séance de photographie, soit pour une séance de photographies précédée d'une interview dirigée. Les résultats confirment l'hypothèse des auteurs. Une tâche de mémorisation avant l'identification augmente significativement le taux d'exactitude.

Partant de l'importance d'une telle étape, la composition des interviews retient l'attention de chercheurs comme Loftus (1975). Différents types de questions peuvent être utilisés par les policiers, par

exemple les questions ouvertes, fermées, dirigées, à choix multiples ou simplement le rappel libre (e.g., Marshall, Marquis & Oskamp, 1971; Snee & Lush, 1941; Hilgard & Loftus, 1979; Read & Bruce, 1984; Lipton, 1977). Les questions peuvent aussi refléter un biais dans leur formulation (questions tendancieuses), (e.g., Loftus & Palmer, 1974; Malpass & Devine, 1981b; Weinberg, Wadsworth & Baron, 1983; Lipton, 1977), laissant par exemple supposer la présence du suspect dans l'échantillon présenté au témoin.

En plus de veiller seuls à la rédaction des interviews, les policiers peuvent biaiser les identifications par toutes sortes de manipulations. Smith, Pleban et Shaffer (1982) se demandent comment réagit le témoin si l'interviewer laisse plus de temps et accorde plus d'attention à une photo (ou un individu) plutôt qu'à une autre. Dans ces conditions, le témoin n'identifie pas plus facilement ni plus exactement le suspect. Ces variables ne semblent pas modifier significativement le taux d'exactitude.

Buckhout, Figueiroa et Hoff (1975) disposent différemment la photo du suspect et varient les informations concernant les photos pour tenter de manœuvrer le témoin (information - présence du suspect vs aucune information). Les résultats sont frappants: le taux d'exactitude et le taux de certitude augmentent significativement quand les témoins regardent un échantillon de photo biaisé et qu'ils reçoivent des informations suggestives.

Les procédures d'identification acceptées en Cour se font sur deux formes, soit une parade physique ou un échantillon de photo. Egan, Pittner et Goldstein (1977) ont tenu à comparer les deux modes. Le taux d'exactitude augmente significativement quand il s'agit d'une parade physique. Une autre étude (e.g., Dent & Gray, 1975) arrive à des résultats différents. Une séance de photo, contrairement à la séance physique, diminue le niveau de stress du témoin.

Que la parade revête une ou l'autre des formes légales, la littérature signale une variation essentielle dans la constitution des échantillons lors d'une parade d'identification ou d'une séance de photo. Ces méthodes coûtent très cher en temps et en ressources alors, quand les enquêteurs de police décident d'en organiser une, ils presupposent que le criminel figure dans l'échantillon proposé au témoin. Pourtant ils peuvent faire erreur et présenter un échantillon sans le criminel. Plusieurs études insèrent les deux conditions, où le suspect défile et où le suspect ne défile pas dans l'échantillon (e.g., Smith, Pleban & Shaffer, 1982; Malpass & Devine, 1980, 1981a, 1981b; Murray & Wells, 1982; Buckhout, Alper, Chern, Silverberg & Siomovits, 1974; Pigott & Brigham, 1985; Wells, Ferguson & Lindsay, 1981). Il en ressort que la constitution de la parade, avec la présence ou non du suspect, n'occasionne pas tellement de différence dans le taux de sélection des témoins. Cependant, choisir dans une parade sans suspect revient à incriminer un innocent. Il vaudrait mieux, dans ce cas, que le témoin s'abstienne de choisir, ainsi il effectuerait une bonne réponse. Dans une

situation réelle, les témoins peuvent ressentir une "obligation" de trouver et de reconnaître un coupable, étant donné que les policiers se donnent tout ce trouble pour organiser une parade d'identification.

Dans un autre ordre d'idée, le délai entre l'observation du délit par le témoin et la réalisation de l'identification est capital car il peut enclencher des changements dans les informations mnémoniques et modifier l'émergence des souvenirs. Bien sûr, les policiers sont conscients de cet élément mais ils ne peuvent pas toujours le maîtriser.

Egan, Pittner et Goldstein (1977) comparent trois intervalles de temps (2, 21 et 56 jours) avant d'effectuer le test d'identification. Notons cependant que leur méthodologie sacrifie beaucoup au réalisme de l'événement car elle simplifie dangereusement le contexte. Aucun délit n'est présenté directement aux sujets ni par le support de la vidéo ou des diapositives. Les sujets doivent s'imaginer être les témoins d'un type de situation et ils sont avertis au préalable qu'ils devront identifier le suspect. Les résultats sont clairs: en augmentant le délai, le taux d'exactitude diminue et le risque de fausse alarme, c'est-à-dire de choisir un innocent, augmente significativement.

Contrairement à leurs hypothèses, Kafka et Penrod (1985) n'obtiennent pas de différence significative dans le taux d'exactitude et de certitude entre un délai de 2 heures et de 24 heures. Dans le cas de Lipton (1977), avec un délai plus long (immédiatement vs une semaine), il

provoque une diminution significative de l'exactitude avec un délai d'une semaine.

En focalisant toujours dans ce domaine des procédures d'identification, d'autres études tentent de mieux cerner l'impact de variables comme le rang du suspect dans l'échantillon, la présentation du suspect sur les photos (face, profil gauche, profil droit) et l'usage de photo en couleur ou en noir et blanc (e.g., Laughery, Alexander & Lane, 1971).

Les auteurs ont littéralement épuisé la plupart des variables du témoin, du délit et de la procédure d'identification susceptibles de modifier le taux d'exactitude et le taux de certitude. Et pourtant, un vide subsiste. D'autres variables rencontrées lors des démarches judiciaires peuvent intervenir et influencer le témoin, pourtant peu de chercheurs s'y sont encore attardées. Pensons au contexte de l'entrevue, au fait de porter ou non l'uniforme, au rapport entre le sexe de l'interviewer et celui du témoin.

L'interviewer dans les procédures d'identification

A. Contexte

Les procédures d'identification établissent une relation entre plusieurs individus qui travailleront ensemble pour le temps d'une enquête. Nous savons que l'interviewer, de par son comportement

volontaire, peut instaurer un climat de travail propice au témoin. Marshall, Marquis et Oskamp (1971) multiplient plusieurs conditions expérimentales: type de questions - ouvertes et légèrement dirigée (vs ouvertes et fortement dirigée vs choix multiples vs questions tendancieuses) X Atmosphère de l'interview - supportante (vs provocatrice). L'atmosphère de l'interview seule ne permet pas de varier le taux d'exactitude mais l'interaction entre le type de questions et l'atmosphère révèle une différence significative. Le type de questions doit être choisi judicieusement dans une atmosphère supportante tandis que dans une atmosphère provocatrice, les différents types de questions ne modifient en rien l'exactitude et la quantité d'informations révélées par le témoin.

Yuille et McEwan (1985) ont même exposé différents états de conscience du témoin en période d'identification (hypnose, détente ou éveil). Tandis que Bregman et McAllister (1982) s'interrogent sur l'effet des pressions à la conformité ressenties lors de l'évaluation de la vitesse d'une automobile observée.

Plusieurs recherches s'attardent à l'anxiété vécue par le témoin lors de l'observation d'un événement (e.g., Sanders & Warnick, 1980; Brigham, Maass, Martinez & Whittenberger, 1983). Mais la présente recherche soupçonne que l'anxiété vécue au moment de l'identification peut aussi perturber la performance du témoin. Il est d'ailleurs maintenu par Siegel et Loftus (1978) que le stress de la vie et le niveau d'anxiété ont

une influence négative sur la capacité et la performance dans un test d'identification oculaire. Dans une de leurs recherches, quatre-vingt étudiants effectuent une tâche de perception et de reconnaissance à partir de diapositives reproduisant une bousculade et un vol dans la rue. Chacun complète au préalable une mesure d'anxiété, le Multiple Affect Adjective Checklist (MAACL). Une mesure de niveau de stress, le Life Experiences Survey (LES) est aussi administrée après l'exercice de reconnaissance. Les auteurs observent que plus le témoin est anxieux et préoccupé, plus il lui devient difficile de réaliser objectivement et avec une bonne performance une tâche d'observation. Le policier peut-il inspirer des émotions susceptibles de modifier la performance et la confiance du témoin?

-

B. Effet du port de l'uniforme

Dans les nombreuses solutions proposées pour aider à la prévention du crime et au travail du policier, la relation entre ce dernier et la communauté reçoit peu d'attention, en particulier la question de la perception réciproque du citoyen et du policier chargé de le protéger. Pourtant, pour appréhender les criminels, les agents de la paix dépendent des yeux, de la connaissance et de la coopération spontanée des citoyens (e.g., Groves, Moore et Renner, 1980). Les auteurs concluent que la qualité de la relation entre le policier et la population doit être l'aspect le plus important du travail des corps policiers, ce qui déterminera, à long terme, le succès de la prévention du crime. Comment aider le citoyen, le témoin potentiel, à collaborer efficacement avec le

policier?

Dans une enquête nécessitant une parade d'identification, l'interviewer est policier. Policier municipal, provincial ou de la Gendarmerie, il impressionne par son habit, son arme, le pouvoir et l'autorité symbolisés par le port de cet uniforme de type militarisé.

A cause de ses fonctions, le policier est socialement et psychologiquement isolé de la communauté qu'il sert. De plus, il revêt un uniforme réglementaire et distinctif, ce qui l'identifie rapidement par les citoyens et augmente sa marginalité.

Selon Shaw (1973), l'habillement permet de se faire une première impression des gens côtoyés. L'uniforme transmet en lui-même un "message" et il provoque aussi des attitudes, des actions et des réactions.

Pour certains chercheurs (e.g., Bickman, 1974; Muchmore, 1975), l'uniforme joue en faveur du policier car il incite la population à l'obéissance dans une situation coercitive et à la consultation dans des conditions propres à son champ d'expertise.

Pour Muchmore (1975), l'uniforme nuit à celui qui le porte quand il se retrouve en dehors du contexte de travail et qu'il rencontre la population féminine.

Tenzel, Stormes et Sweetwood (1976) et Tenzel et Cizanckas (1973) soutiennent que l'uniforme établit une hiérarchie entre la population et la police. L'habit militarisé favorise la peur et l'aliénation dans la population. Le port du costume civil amoindrit le taux d'anxiété associé à la rencontre du policier en permettant une meilleure communication et une meilleure compréhension.

Deux ans après le retrait de l'uniforme dans un corps policier californien, la municipalité ne dénombre pas de hausse de délit mais bien une baisse des assauts contre les policiers et un meilleur respect de la population envers leur protection civile (e.g., Tenzel & Cizanckas, 1973).

Mauro (1984) reprend les données de Tenzel et al (1976) et conclut que l'attitude positive et la diminution des assauts ne sont pas dues à l'uniforme. Ses investigations stipulent qu'en 1981, au retour de l'uniforme réglementaire, les assauts ont chuté comme au moment du premier changement vestimentaire. Pour lui, tout porte à croire que l'habit civil ne favorise pas l'image de la police car il diminue l'impression d'honnêteté, de compétence, de capacité de jugement et le niveau d'activité sans pour autant permettre un meilleur contact amical et chaleureux.

Quant à lui, Colbert (1981) démontre que les sujets éprouvent plus d'appréhension et d'anxiété en présence d'un policier en uniforme que

sans uniforme. Leblanc (1985) nuance les résultats précédents. L'uniforme favorise le jeune policier sans expérience car il lui permet de se sentir moins menacé et de diminuer les risques de violence corporelle contre lui. Tandis que le policier de plus de 5 ans d'expérience ressent un plus haut taux de menace et de violence corporelle lors du port de l'uniforme.

Au moment d'une procédure d'identification oculaire, le policier tient lieu d'interviewer et ce rôle peut apporter une influence nouvelle sur le sujet. Bond et Shiraishi (1974), au Japon, tentent de reconnaître les effets du statut de l'interviewer sur le comportement verbal et non-verbal des sujets en période d'entrevue. Les interviewers (tous masculins et âgés de 23 ans) avec un statut supérieur revêtent un habit classique avec cravate et se disent âgés de 25 ans. Ceux avec un statut inférieur portent un pantalon, un gilet sport et se déclarent âgés de 20 ans. Trente-deux sujets participent à une entrevue de quatre minutes. Leurs attitudes sont enregistrées sur magnétophone et magnétoscope. Les auteurs concluent que la variation du statut de l'interviewer influence plus fortement les femmes que les hommes.

Dans cette recherche, l'anxiété est évaluée à partir des mouvements de tête, de mains, de jambes, le temps de parole et les contacts oculaires enregistrés au cours de l'interview. Les femmes semblent exprimer plus d'anxiété que les hommes à la rencontre d'un intervieweur avec un statut supérieur car elles manifestent un plus grand nombre de ces comportements. Pourtant il demeure concevable que les

hommes réagissent au stress en parlant moins et que les femmes anxieuses augmentent leur quantité et leur débit de parole. Par ailleurs, les sujets masculins et l'interviewer forment une dyade de même sexe tandis que les femmes opèrent dans une dyade de sexe opposé. Cette variable importe pour un peuple asiatique et elle peut justifier la hausse d'anxiété.

Hollin (1981) présente à 24 sujets un film sur vidéo représentant soit une scène non-violente (conversation) ou violente (assaut physique), selon une assignation aléatoire des conditions d'expérimentation. De plus, les interviewers assument deux statuts différents, un étudiant et un chargé d'enseignement, tandis que les deux sont des hommes d'âge et d'apparence similaires. Les résultats intéressants de cette étude concernent le taux d'exactitude et le statut de l'interviewer. Le témoin donne plus de détails pertinents, donc se remémore plus facilement des événements visualisés quand il rencontre un intervieweur de statut inférieur. De ce fait l'auteur conclut que ces variables méritent une investigation expérimentale plus poussée car il soupçonne qu'une interview avec un policier de statut supérieur peut entraver l'accessibilité à une information optimale.

Cette rétrospective de la littérature nous incite à considérer l'impact du "port de l'uniforme" du policier sur le témoin oculaire. Aucune exploration systématique n'a été faite en ce sens et tout porte à croire qu'il s'agit d'une avenue de recherche intéressante.

C. Sexe de l'interviewer et de l'interviewé

Toujours en relation avec les caractéristiques du policier interviewer, les dernières années ont apporté un ajout primordial dans les corps policiers: le recrutement et l'embauche de personnel féminin. Il devient important et approprié de bien comprendre l'importance du sexe du policier ainsi que de l'interaction entre celui du policier et du témoin sur le taux d'exactitude et le taux de certitude au moment d'une identification oculaire.

Plusieurs recherches étudient l'influence du sexe du témoin sur la capacité de reconnaître le suspect dans une procédure d'identification (e.g., Witryol & Kaess, 1957; Cross, Cross & Daly, 1971; Going & Read, 1974; Christiaansen, OChalek & Sweeney, 1984). Dans ces études, les témoins féminins reconnaissent plus souvent, et de façon significative, le suspect que leurs confrères masculins. Powers, Andriks et Loftus (1979) observent une tendance similaire mais sans différence significative. Yarmey et Jones (1983) reproduisent ce type de recherche en impliquant un assaut criminel important c'est-à-dire un viol. Dans la perspective d'identifier correctement ou non le suspect, les témoins féminins et masculins ne se différencient aucunement dans leur performance.

Plusieurs auteurs ont accordé une attention particulière au sexe des sujets mais peu se sont intéressés à celui du policier et à l'interaction entre le sexe du policier et celui du témoin.

La littérature se préoccupe plutôt de ces variables dans d'autres contextes. Rikli (1974) cite plusieurs recherches (10) qui se sont préoccupées de l'interaction entre le sexe de l'interviewer et le sexe du participant sur la performance des sujets. La dyade de sexe opposé amplifie la performance dans des tests psychologiques, dans des tâches de renforcement social, dans des jeux de billes et dans certains sous-tests des épreuves d'intelligence, tandis que d'autres sous-tests profitent de la dyade de même sexe.

Des résultats aussi disparates peuvent survenir parce que la plupart de ces expérimentations n'utilisent qu'un intervieweur de chaque sexe et rarement deux. Avec un échantillon aussi faible, des caractéristiques personnelles autres que le sexe peuvent contribuer à l'obtention de ces résultats.

Dans un contexte thérapeutique, Kirshner, Genack et Hauser (1978) recrutent des clients à la fin d'une thérapie brève. Ils les interrogent sur leur satisfaction face au traitement, leurs antécédents personnels et leur taux d'amélioration. Les analyses portent sur le genre du sujet, le genre du thérapeute, l'interaction entre le sexe du sujet et le sexe du thérapeute ainsi que le niveau d'expérience du thérapeute (stagiaire junior ou senior). Les clients allèguent qu'ils vivent une plus grande satisfaction, une meilleure amélioration de leur cas et une meilleure congruence quand ils rencontrent un thérapeute féminin et ce, de façon significative. Une autre différence significative apparaît

quand s'ajoute l'expérience du thérapeute. Les clients féminins associés à un thérapeute senior masculin parviennent à régulariser plus de problèmes majeurs que les clients masculins rencontrant le thérapeute senior masculin.

Même la perception du client, au moment d'un premier entretien, change selon le sexe et l'expertise du thérapeute (e.g., Brischetto & Merluzzi, 1981). La compétence du thérapeute, une des variables indépendantes, se différencie ainsi: l'expert figure comme un récent docteur (PhD) en Psychologie, accumulant des stages en recherche, des publications et un emploi actuel au Centre de Santé Mentale. Le non-expert détient un Baccalauréat en anglais depuis 4 ans. Sans expérience dans les entrevues, il est enseignant. Il vient de compléter un semestre de cours en introduction aux principes de communication. Les différentes perceptions des clients sont recueillies grâce au Counselor Rating Form.

Encore une fois la femme thérapeute experte se différencie de l'homme thérapeute expert car elle est perçue comme plus attirante. La compétence du thérapeute féminin n'influe pas sur le degré de sympathie des clients tandis que le thérapeute masculin non-expert inspire significativement plus de sympathie que l'expert. En général, les résultats suggèrent une tendance, pour les experts masculins, à être socialement perçus comme moins sympathiques et moins persuasifs que les autres.

Dans un contexte d'interview maintenant, les mêmes variables sont mesurées sur le degré de révélation de soi ("self-disclosure"). Brooks (1974) découvre que le sexe du sujet, le sexe de l'interviewer ou le statut de l'interviewer n'ont aucun effet principal sur la révélation de soi. Cependant les résultats montrent des interactions significatives entre ces variables. Par exemple, le degré de révélation de soi augmente dans une rencontre si l'interviewer est de sexe opposé, si l'interviewer masculin détient un statut supérieur (peu importe le sexe du sujet) ou si l'interviewer jouit d'un statut supérieur (peu importe son sexe) quand il travaille avec un sujet masculin.

Quant à eux, Fletcher et Spencer (1984) mesurent les niveaux de confiance, d'ouverture, d'honnêteté et d'assurance de l'interviewer et de l'interviewé. La dyade de même sexe semble produire une plus grande ouverture des sujets féminins, au contraire des sujets masculins qui préfèrent la dyade de sexe opposé. Cependant, dans des conversations particulières telles la vie familiale, l'intérêt dans les loisirs, les ambitions personnelles et la capacité de plaisanter, les sujets, autant féminins que masculins, hésitent à les aborder avec un intervieweur masculin.

Toujours en regard des contacts pendant les interviews, Bond et Ho (1978) s'intéressent aux comportements non-verbaux et aux réponses cognitives fournis par des sujets japonais. Les sujets féminins affichent plus d'introversion et plus de timidité que leurs confrères masculins. En

plus, elles perçoivent les interviewers, masculins ou féminins, plus froids que les sujets masculins. Les interviewers avec un statut supérieur (habit et âgé de 25 ans) reçoivent de plus courtes réponses et une plus grande proportion de perturbations de la parole que les interviewers ayant un statut égal aux sujets (jeans et âgé de 20 ans). Ces auteurs concluent que le sexe de l'interviewer a beaucoup moins d'effet que le sexe des sujets.

Ces mêmes auteurs proposent la thèse de l'anxiété pour expliquer leurs résultats. La modification dans les réponses non-verbales et dans les perturbations verbales supporte cette interprétation. Ainsi, le ralentissement des propos ainsi que l'augmentation des erreurs de langage suggèrent une hausse du taux d'anxiété chez les sujets. Et ces changements de langage s'observent chez les sujets impliqués dans la condition expérimentale "statut supérieur de l'interviewer".

Les sujets réagissant différemment selon la présence d'un intervieweur féminin ou masculin, peut-on concevoir que le genre du policier et l'interaction entre le genre du policier et du témoin perturbent également le témoin au moment d'une identification oculaire?

D. Cas particulier des entrevues effectuées par des policiers

Les recherches précédentes illustrent que le sexe du sujet et de l'interviewer ont une influence sur le comportement de ceux-ci dans le cadre d'entrevues thérapeutiques. Mais elles n'évaluent pas directement

l'influence du sexe du policier et l'interaction entre le sexe du policier et le sexe du témoin dans des entrevues ou questionnaires de cueillette d'informations. Les prochaines études dirigent leurs efforts sur une meilleure connaissance de l'homme et de la femme policier.

A partir de questionnaires d'attitudes, Sherman (1975) signale une différence de perception des policiers dans la population américaine. La femme policier est perçue comme étant plus sympathique, empathique et compatissante que ses confrères. Elle peut mieux réussir dans les plaintes téléphoniques et dans les disputes familiales.

Pour une autre population américaine, les citoyens jugent que la compétence des agents féminins et masculins s'équivaut sur huit des treize tâches policières répertoriées pour la circonstance. Les hommes leur semblent plus habiles dans les batailles et dans la patrouille routière tandis que les femmes établissent un meilleur contact avec les moins de 13 ans et les victimes de viol (e.g. Kerber, Andes & Mittler, 1977).

Finalement, dans l'état du Delaware, la population évalue que les femmes policiers sont plus tenaces, plus actives et plus assurées que les hommes. Cependant ces qualificatifs proviennent surtout des répondants féminins (e.g., Sterling & Owen's, 1982).

Singer et Singer (1985) se rendent compte que la population de Nouvelle-Zélande ne se différencie pas de la population américaine dans

sa perception des policiers. Les agents de la paix leur paraissent tous aussi courtois, amicaux et aidants, peu importe leur sexe. On reconnaît aux femmes de meilleures qualités de justesse, de bonté, de protection et de patience. Les répondants féminins évaluent plus positivement le travail des femmes policiers que les répondants masculins.

Tout laisse présager que le témoin devant effectuer une identification oculaire ne réagit pas de façon similaire s'il travaille avec un homme ou une femme policier puisque déjà sa perception du policier varie selon le sexe de celui-ci (e.g., Sterling & Owen, 1982).

Taux d'exactitude et de certitude

Jusqu'à ce jour, ce sont surtout les recherches portant sur les variables d'évaluation qui affectent le taux d'exactitude mais elles offrent peu de marge de manœuvre pour les policiers et les experts légaux (e.g., Wells, 1978).

Plus fréquentes sont les recherches qui soulignent des différences significatives dans le taux de certitude du témoin. Autrement dit, les recherches réussissent à augmenter la confiance du témoin face à son identification sans, pour autant, lui permettre une meilleure performance.

D'ailleurs, les erreurs judiciaires risquent de grimper en

flèche parce que les procureurs, les juges et les jurys évaluent la véracité d'un témoignage particulièrement à partir du degré de confiance dégagée par le témoin (e.g., Wells & Loftus, 1984). D'où l'intérêt d'assurer une déposition et une identification exactes plutôt que d'agir sur la seule certitude du témoin.

Finalement, aucune relation évidente n'existe entre le taux d'exactitude et de certitude. Même s'il semble raisonnable de croire qu'un témoin plus confiant dans ses souvenirs devrait donner une meilleure identification, seulement la moitié des recherches concernant le domaine obtiennent une relation positive significative (e.g., Deffenbacher, 1980). Wells et Loftus (1984) compilent les résultats de 32 recherches répertoriées entre 1974 et 1982. Seulement quarante-deux pourcent d'entre elles stipulent l'existence d'une relation positive et significative. Et même à cela, le pourcentage de variance expliquée n'est jamais très élevé, évalué en moyenne à 9.6 % dans le sommaire de Wells et Loftus (1984). Les 43 articles cités par Deffenbacher (1980) parviennent à une meilleure corrélation, les coefficients s'échelonnant entre +.20 et +.95 pour des variances entre 4 et 90%.

Alors que Leippe, Wells et Ostrom (1978), Clifford et Scott (1976) et Wells, Lindsay et Ferguson (1979), quant à eux, rapportent une relation positive mais non significative, Malpass et Devine (1981b) soutiennent l'existence d'une corrélation forte et positive quand le coupable est présent dans la parade d'identification et une forte et

négative s'il n'y figure pas.

Hypothèses de travail

La présente recherche se veut une exploration de l'impact de différents facteurs inhérents au policier, soit le port de l'uniforme, le sexe du policier et l'interaction entre le sexe du policier et celui du témoin sur le taux de sélection, le taux d'exactitude et le taux de certitude du témoin au moment d'une identification oculaire. Sera aussi notée la relation existant entre le taux d'exactitude et le taux de certitude.

Comme le relevé scientifique ne permet pas d'avancer d'hypothèses spécifiques de recherche, à titre exploratoire, et s'inspirant de ce qui a été dit précédemment, les interrogations suivantes seront examinées.

1. Le port de l'uniforme de policier, au moment d'une identification oculaire, peut-il créer une différence dans le taux d'exactitude du témoin?
2. Le sexe du policier, au moment d'une identification oculaire, peut-il créer une différence dans le taux d'exactitude du témoin?
3. L'interaction entre le sexe du policier et le sexe du témoin, au moment d'une identification oculaire, peut-elle créer une différence dans le taux d'exactitude du témoin?

4. Le port de l'uniforme de policier, au moment d'une identification oculaire, peut-il créer une différence dans le taux de certitude du témoin?

5. Le sexe du policier, au moment d'une identification, peut-il créer une différence dans le taux de certitude du témoin?

6. L'interaction entre le sexe du policier et le sexe du témoin, au moment d'une identification oculaire, peut-elle créer une différence dans le taux de certitude du témoin?

7. Existe-t-il une relation entre le taux d'exactitude et le taux de certitude?

Les interrogations secondaires suivantes seront aussi approfondies.

8. Le port de l'uniforme de policier, au moment d'une identification oculaire, peut-il créer une différence dans le taux de sélection du témoin?

9. Le sexe du policier, au moment d'une identification oculaire, peut-il créer une différence dans le taux de sélection du témoin?

10. L'interaction entre le sexe du policier et le sexe du témoin, au moment d'une identification oculaire, peut-elle créer une différence dans le taux de sélection du témoin?

11. Le port de l'uniforme de policier, au moment d'une identification oculaire, peut-il créer une différence dans le taux de fausse réponse du témoin?

12. Le sexe du policier, au moment d'une identification oculaire, peut-il créer une différence dans le taux de fausse réponse du témoin?

13. L'interaction entre le sexe du policier et le sexe du témoin, au moment d'une identification oculaire, peut-elle créer une différence dans le taux de fausse réponse du témoin?

Afin de vérifier ces interrogations, une recherche expérimentale, mettant en situation un vol d'automobile, sera effectuée. Les variables indépendantes seront l'habillement du policier, le sexe du policier et le sexe du témoin. Les variables dépendantes, quand à elles, seront le taux de sélection, le taux d'exactitude, le taux de fausse identification et le taux de certitude.

Chapitre II

Description de l'expérience

Ce deuxième chapitre a pour objet d'exposer la méthodologie ayant permis la réalisation de cette expérimentation. Tour à tour seront abordés la description de l'échantillon, le matériel utilisé et le déroulement de l'expérience.

Sujets

Cette étude est menée auprès de deux groupes de sujets (n=143), soit une classe en première année de baccalauréat en Biologie Médicale de l'Université du Québec à Trois-Rivières (n=73 et M âge= 20,2 ans) et une classe du Diplôme d'Etudes Collégiales en première année de Techniques Policières du Cégep de Trois-Rivières (n=70 et M âge = 18,7 ans). L'échantillon compte 86 hommes et 57 femmes. Par ailleurs, 99% de ces témoins étudient à temps plein tandis que 1% travaillent tout en suivant quelques cours.

Dix-huit pourcent de la population étudiée ont déjà assisté à un crime, allant de l'accident avec délit de fuite jusqu'au vol avec agression. Plusieurs ont rédigé une déposition (15%) et ont confronté leur souvenir soit à une parade d'identification (2,9%), un échantillon de

photographies policières (2,9%) ou une identification auditive (0,7%). Certaines démarches se sont soldées par une comparution en cour (3,5%). Les expériences pré-citées remontent à quatre mois pour certains et 10 ans pour d'autres. Il appert que 15,4% des sujets connaissent les rouages policiers en matière de témoignages oculaires.

Matériel

Tous les documents élaborés pour cette recherche s'inspirent des recommandations de la Commission de Réforme du Droit du Canada (e.g., Brooks, 1983).

Le document-déposition

Les sujets sont consultés par l'entremise d'une déposition élaborée aux fins de la présente recherche. Vu le nombre important de sujets et le temps alloué pour chaque session, les témoins complètent individuellement et en silence un questionnaire faisant foi de déposition plutôt que de subir une interview orale complète. Ce document se compose de treize questions neutres (Voir appendice A) visant à recueillir des renseignements sur le déroulement du délit, la description physique et vestimentaire du suspect, la description physique et vestimentaire de la victime et tout autre détail pertinent au travail policier.

Ces questions sont formulées pour respecter les recommandations

de Loftus et Palmer (1974) sur les dangers des questions tendancieuses et suggestives. En plus, le type de questions sélectionnées correspond à la conclusion de Geiselman, Fisher, Firstenberg, Hutton, Sullivan, Avetissian et Prosk (1984). Les questions ouvertes et spécifiques ("Décris-moi le suspect, par exemple ses yeux, ses cheveux", etc.) facilitent l'expression d'informations plus abondantes et de meilleure qualité que les questions ouvertes et vagues ("Décris-moi le suspect...")

Le document enregistre aussi le sexe, l'âge, l'occupation principale et l'expérience passée du témoin (si tel est le cas) dans une démarche similaire c'est-à-dire une déposition, une parade d'identification, un échantillon de photos policières, une identification auditive et/ou une comparution.

Plusieurs questions incluses dans ce document ne s'appliquent pas dans la simulation actuelle et ne servent pas à l'analyse des résultats. Elles ont été insérées volontairement dans la déposition pour maintenir la vraisemblance du délit et du travail policier et rassurer les témoins sur l'existence d'un questionnaire standard utilisé par les corps policiers lors d'un délit impliquant un grand nombre de témoins.

Le document-identification

Les données véritables sont recueillies lors de la procédure

d'identification. Les policiers remplissent, à partir des souvenirs du témoin, un document d'identification (Voir appendice B). A partir d'un échantillon de six photographies, les témoins doivent tenter d'y reconnaître le suspect. Avant même de regarder les photos, les témoins se prononcent sur leur aptitude à se souvenir et à pouvoir le reconnaître. Ensuite il leur est demandé leur opinion sur la présence ou non du suspect dans l'échantillon de photos et leur choix (s'il y a lieu) parmi les 6 figurants. Les témoins doivent aussi indiquer, sur une échelle de type Likert (à 5 points allant de "1", pas du tout certain à "5", tout à fait certain) leur niveau de certitude face à leur choix. Ensuite le témoin commente ses réponses, c'est-à-dire qu'il explique comment il en est arrivé à faire un choix plutôt qu'un autre.

Une autre partie de ce document permet de noter des renseignements sur les policiers en ce qui a trait au sexe et à la tenue vestimentaire. Chaque policier signale aussi toutes particularités survenues lors des identifications, entre autre le scepticisme du témoin et la connaissance préalable de cette simulation. Cette mesure est rendue nécessaire spécialement vis-à-vis les sujets de la deuxième expérimentation pour s'assurer de l'ignorance préalable des témoins face à la première simulation. Le policier annexe le document de déposition à celui de l'identification et note l'ordre de présentation des témoins à l'identification.

L'échantillon-photo

L'échantillon de photographies fut préféré à la parade d'identification proprement dite pour plusieurs raisons. Brooks (1983) présente la supériorité de chacune des méthodes selon le but visé. Dans le cas actuel, les photos présentent un avantage certain: elles minimisent le nombre de volontaires nécessaires et présents au moment de l'expérimentation. En plus Dent & Gray (1975) affirment que le niveau de stress du témoin est moindre dans une procédure d'identification sur photo plutôt que dans une parade proprement dite. Et, de ce fait, il obtient un taux plus élevé de bonnes réponses avec la méthode photographique. Ces résultats se répètent aussi avec des enfants de 10-11 ans (e.g., Dent, 1977).

A partir du recrutement du volontaire jouant le rôle du suspect s'élabore sa description physique globale. Ces prémisses président à la recherche d'individus correspondant à ce signalement et pouvant figurer sur l'échantillon de photos. Huit hommes sont photographiés parmi la gent universitaire, étudiants et employés. Six d'entre eux sont retenus pour participer à l'échantillon.

Toutes les photos, cinq par individu, maintiennent une grande uniformité car elles exposent le même fond blanc, la même tenue vestimentaire (gilet blanc) et la même expression faciale. Tous les individus ressemblent au suspect par le poids, la couleur des cheveux,

la couleur des yeux et le port de la moustache.

La relation taille-poids variant légèrement chez les individus, la distance focale est rectifiée pour centrer uniformément les silhouettes. Les clichés (en couleurs) représentent le thorax, les bras et le visage présentés de face.

Pour garantir une bonne sélection de photos, l'échantillon final est soumis à deux enquêteurs de la Police de Trois-Rivières. Ils approuvent entièrement le choix des figurants.

Déroulement de l'expérience

Tous les détails du scénario suivant sont créés afin de favoriser un haut taux de réalisme et de vraisemblance, comme recommandé par Malpass & Devine (1981c) et d'introduire un délit suffisamment sérieux pour impliquer les témoins (e.g., Leippe, Wells & Ostrom, 1978).

La première étape de cette expérimentation consiste à s'assurer la collaboration et la complicité des professeurs-victimes, du suspect et des corps policiers municipaux et provinciaux de la région 04.¹

¹ L'auteure tient à remercier les autorités de la Sûreté du Québec pour leur judicieux conseils, les autorités et les policiers des villes de Cap-de-la-Madeleine et de Trois-Rivières pour leur collaboration ainsi que les différents professeurs, figurants et suspect pour leur implication et leur compréhension.

Les deux simulations se sont déroulées au tout début de la session d'automne 1986 et dans des classes de première année. Ainsi les sujets ne connaissent pas les habitudes en vigueur dans l'institution d'enseignement et participent avec plus de candeur à la simulation. Par ailleurs comme ils se retrouvent avec de nouveaux compagnons de classe, le policier peut obtenir plus facilement le silence parmi les témoins.

Le délit

Le délit se produit en plein milieu du cours. Avec la complicité du professeur, un inconnu entre par l'arrière de la salle, s'arrête et s'adresse à tous les occupants en demandant le propriétaire d'une certaine automobile. Il consulte aussi un aide-mémoire qu'il tient à la main et il précise le numéro d'immatriculation. L'auto appartient au professeur.

A cette étape, l'inconnu signale au propriétaire que les phares sont allumés et que la batterie faiblit. L'inconnu offre au propriétaire d'éteindre lui-même ses phares et de revenir tout de suite avec les clés. Comme le professeur ne peut suspendre son cours, il accepte la proposition. L'inconnu s'avance donc jusqu'au bureau du professeur, prend les clés et retourne vers la porte. Selon la disposition du local, le suspect peut être aperçu de tous les témoins. Sur ce, il part et ne revient pas. Le suspect demeure présent et visible des témoins pendant environ deux minutes.

Quelques minutes après l'événement, le professeur s'inquiète pour son auto. Dans le cas du cours universitaire, la victime propose une pause-café pour ainsi vérifier l'hypothèse du vol et téléphoner aux policiers. Dans le cas du cours collégial, une deuxième professeur "non-victime" est présent. Il s'absente donc de la classe et vérifie l'hypothèse du vol. La seule différence de procédure entre les deux groupes de témoins réside dans le fait que ceux du Cégep ne bénéficient pas d'une pause-café.

Les policiers municipaux, au nombre de cinq, interviennent rapidement. Les professeurs prétendent leur téléphoner pour porter plainte. Dans la réalité, ils arrivent sur place au moment du délit. Pendant ce temps, ils reçoivent les dernières informations nécessaires à l'uniformité et au bon déroulement de l'expérimentation.

Les dépositions

Les dépositions commencent trente minutes environ après la disparition du suspect, c'est-à-dire après la présomption de vol. L'un des cinq policiers, celui-ci en uniforme, prend en charge l'exécution des dépositions. Il pénètre dans la classe avec l'expérimentateur, présenté comme technicien en prévention du crime. Ce dernier prétend qu'il désire mieux connaître les méthodes de travail des forces policières en cas de délits. Pour y parvenir il aidera aujourd'hui les policiers, entre autre en dirigeant chacun des témoins vers les policiers attitrés à

l'identification.

Le policier demande aux témoins de garder le silence (e.g., Brooks, 1983) et de remplir au mieux les formulaires de déposition. Quand les sujets ont terminé cette tâche, ils avisent le policier et attendent pour procéder à l'identification.

L'identification

Entre la salle de classe et les bureaux d'identification, l'expérimentateur demande à chaque témoin s'il accepte de participer à la séance de photo. Cette requête permet au témoin de s'abstenir s'il le désire et à l'expérimentateur de détecter les témoins trop incommodes par cette tâche.

Les témoins rencontrent personnellement l'un des quatre policiers assignés aux identifications. Cette sélection se fait au hasard, selon la disponibilité du policier et du témoin. Parmi les quatre policiers figurent deux hommes et deux femmes. Les hommes travaillent pour la Police de Trois-Rivières et les femmes effectuent leur stage final (après une période de formation à l'Institut de Police de Nicolet) à la Ville de Cap-de-la Madeleine. Un des hommes porte l'uniforme officiel tandis que l'autre arbore un complet civil. Il en est de même pour les femmes dont le costume civil correspond au port d'un tailleur.

Les témoins se présentent, selon une procédure déterminée de façon aléatoire, soit devant un policier masculin en uniforme, un policier masculin en civil, un policier féminin en uniforme ou un policier féminin en civil. La séance de photo dure en moyenne 3-4 minutes et elle se déroule dans des locaux fermés, en toute tranquilité.

Les policiers et les témoins s'asseyent côté à côté et le policier se tient à la gauche du témoin. Il importe de mentionner que les policiers ignorent, lors de la première expérimentation, l'identité du voleur. Aucune information ne leur affirme non plus que le suspect figure dans l'échantillon de photos.

Dans le but de minimiser l'effet de la personnalité, les policiers présents aux deux sessions intervertissent leur tenue vestimentaire. Les policiers en civil à la première simulation travaillent en uniforme en second lieu et vice-versa.

Au moment de la deuxième expérimentation au Cégep de Trois-Rivières, un des quatre policiers de la première session ne peut se présenter. Un collègue reçoit les mêmes consignes et le remplace. Comme le premier policier, masculin, revêt l'uniforme réglementaire, son remplaçant s'habille en civil.

La divulgation de la recherche

Après l'identification, les témoins quittent les lieux du vol mais en empruntant un itinéraire préalablement décidé pour la recherche. Sur ce parcours, le témoin reçoit des mains du suspect une feuille expliquant la nature de la recherche. Le suspect, caché jusque là, intervient pour démontrer aux sujets qu'il s'agit bien d'une simulation et pour s'assurer que les participants ont bien compris la mise en situation.

Les résultats sont présentés, *a posteriori*, dans chaque classe dans le but d'informer et de permettre l'éclaircissement des derniers points obscurs chez les témoins.

Cette section a présenté en détail le schème de l'expérience. Les données ainsi que les résultats découlant de cette recherche font l'objet du troisième chapitre.

Chapitre III

Analyse des résultats

Les résultats ci-dessous sont présentés en trois parties distinctes. La première détaille les caractéristiques de l'échantillon, la seconde énumère les analyses ayant trait aux variables principales comme le taux d'exactitude et le taux de certitude et la dernière souligne les variables secondaires, soit le taux de sélection et le taux de fausse identification.

Les analyses de données à être présentées ont porté sur des tests paramétriques (ANOVA) plutôt que sur des tests non-paramétriques comme le chi-carré comme on aurait pu s'y attendre, considérant le type de données recueillies. Ce choix a été justifié pour plusieurs raisons.

D'abord il semblerait que dans ce domaine, c'est ce type d'analyse qui est privilégié (e.g., Lindsay, Wells & Rumpel, 1981; Wells, Ferguson & Lindsay, 1981; Wells, 1985). Ainsi, pour rendre nos résultats plus comparables avec les recherches antérieures, il a fallu faire ainsi.

De plus, certains auteurs (e.g., Glass, Peckham & Sanders, 1972; Lunney, 1970) suggèrent une telle façon de procéder. En outre, on peut considérer l'ANOVA comme un cas particulier de la régression multiple et

celle-ci un cas particulier de l'analyse discriminante à deux groupes utilisant une variable neutre ("dummy variable") codée "0" et "1" comme critère de groupe (e.g., Pedhazur, 1982).

Finalement, comme le mentionnent Tabachnick et Fidell (1983), l'ANOVA est très robuste aux écarts à la distribution normale des scores lorsque l'échantillon est grand.

Caractéristiques de l'échantillon

Les informations recueillies lors de la déposition permettent de dégager quelques caractéristiques de la population étudiée.

Les sujets proviennent des deux milieux scolaires différents selon la proportion suivante, 51% (n=73) débutent leur première année de baccalauréat tandis que 49% (n=70) amorcent leurs études en Techniques Policières. Plus d'hommes (60% et n=86) que de femmes (40% et n=57) participent à cette étude.

Tous les sujets étudient à temps plein sauf 1% (n=2) d'entre eux qui travaillent déjà, tout en suivant des cours. La moyenne d'âge est de 19.5 ans, le plus jeune ayant 16 ans et le plus âgé, 33 ans.

Plusieurs sujets ont expérimenté, par le passé, les procédures judiciaires utilisées par les forces policières. Quelques-uns des sujets,

soit 19% (n=27) furent témoin d'un délit criminel. Parmi eux, 81% (n=22) complétèrent une déposition et, ce, il y a en moyenne 3.5 ans. En plus, le tiers de ces témoins (33% et n=9) participèrent à une identification du suspect, soit à l'aide d'une parade ("lineup") (15% et n=4), d'une parade sur photographie (15% et n=4) ou une identification auditive (3% et n=1). Parmi ces témoins, 19% (n=5) soutinrent leur témoignage en Cour, il y a de cela en moyenne 1.5 ans.

Variables principales

Taux d'exactitude

Le taux d'exactitude s'établit à partir du nombre de témoins ayant choisi le suspect parmi les figurants de la parade d'identification. Parmi tous les témoins, au total seulement 29,4% (n=42) ont identifié correctement le suspect.

Les deux groupes (université et cégep) ne sont pas significativement différents quant au taux d'exactitude (Chi^2 (1)=1.26, n.s.). Ils sont donc combinés en un seul échantillon pour les analyses ultérieures.

Les sujets peuvent se classer selon une autre variable dichotomique: leur sexe. La comparaison entre le taux d'exactitude et le sexe des sujets ne met en évidence aucune différence, Chi^2 (1)= .22, n.s..

Les hommes et les femmes ne diffèrent pas dans leur capacité d'identifier le suspect présent dans une parade d'identification sur photographie.

Une analyse de variance 2 (sexe du policier) X 2 (port de l'uniforme) X 2 (dyade de même sexe ou non) pour n inégaux indique des différences significatives sur le taux d'exactitude (Tableau 1). Plus précisément, l'analyse de variance révèle une différence significative au niveau de l'effet principal de la combinaison même sexe vs sexe différent, $F(1,135) = 4.85$, $p < .05$. Par ailleurs, les autres variables indépendantes, soit la tenue vestimentaire et le sexe du policier n'ont aucun effet principal significatif sur le taux d'exactitude.

De plus, on note une interaction significative entre le sexe du policier et le port ou non de l'uniforme, $F(1,135) = 7.04$, $p < .01$. Aucune autre interaction ne souligne de différences significatives sur le taux d'exactitude, qu'il s'agisse de l'interaction entre le port de l'uniforme et la dyade de même sexe ou non, de l'interaction entre le sexe du policier et la dyade de même sexe ou non et de l'interaction entre les trois variables.

Le Tableau 2 illustre les pourcentages d'exactitude selon les différentes conditions. Concernant l'effet principal de la dyade, les sujets (peu importe le sexe) interrogés par quelqu'un de sexe différent (36%) sont significativement plus exacts que les sujets interrogés par quelqu'un de même sexe qu'eux (19%). De plus, le policier féminin relève

un plus haut taux d'exactitude lorsqu'il porte son uniforme (45%) que lorsqu'il ne le porte pas (22%). Le phénomène s'inverse pour le policier masculin. En effet, on retrouve un plus haut taux d'exactitude lorsque le policier est en civil (37%) que lorsqu'il revêt son uniforme (14%).

Par ailleurs, en isolant le policier masculin en uniforme (qui représente le policier typiquement utilisé dans la réalité) et en le comparant avec ses autres homologues, il en ressort que le policier masculin en uniforme se différencie significativement par son taux plus faible d'identification, (t (139)= 2.440, p = .02.).

Taux de certitude

Le taux de certitude se base sur le niveau moyen de certitude évalué par les témoins concernant leur identification du suspect.

Le taux de certitude moyen, pour tous les témoins ayant choisi un figurant parmi l'échantillon de photos, se situe à 2.8, sur une échelle de 1 à 5. Les témoins n'ont donc qu'une confiance moyenne en leur identification oculaire.

Les deux groupes initiaux de témoins se différencient significativement dans le taux de certitude (t (112)= 2.60, p =.01). Les sujets appartenant au cours de Techniques Policières sont plus certains de leur identification (M = 3.12) que les étudiants universitaires (M = 2.54).

Tableau 1
 Analyse de Variance du Taux d'Exactitude
 selon les Différentes Conditions

Sources de variation	Somme	Degré	Moyenne	F	<u>P</u>
	des	de	des		
	carrés	liberté	carrés		
Sexe du policier	.058	1	.058	.298	n.s.
Uniforme du policier	.025	1	.025	.130	n.s.
Dyade même sexe ou non	.938	1	.938	4.849	,03
Sexe pol./Uniforme	1.361	1	1.361	7.039	,009
Sexe pol./Dyade (Sexe sujet.)	.152	1	.152	.787	n.s.
Uniforme/Dyade	.003	1	.003	.016	n.s.
Sexe pol./Uniforme/Dyade	.473	1	.473	2.447	n.s.
Erreur	26.105	135	.193		
Total	29.664	142	.209		

Tableau 2
 Pourcentage d'Exactitude
 selon les Différentes Conditions

Port de l'Uniforme

	Uniforme	Pas d'Uniforme			
Sexe du Policier					
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Total
Similarité des Sexes de la Dyade					
Similaire	14%	20%	26%	15%	19%
	(21)	(10)	(19)	(13)	
Différent	13%	57%	47%	26%	36%
	(15)	(23)	(19)	(23)	
(Total)	14%	45%	37%	22%	
Total		29%		30%	

Note Le nombre de sujets par condition expérimentale apparaît entre parenthèses.

Il faut se rappeler que leur taux d'exactitude ne différait pas.

Une autre différence significative peut être observée dans le taux de certitude lorsque l'on compare les sujets féminins et masculins, ($t_{(1,112)} = 3.65$, $p < .001$). Les hommes cotent en moyenne leur confiance à 3.14 tandis que les femmes ne cotent qu'à 2.31 sur l'échelle de type Likert.

Quant aux autres variables, l'analyse de variance ne révèle aucun effet significatif sur le taux de certitude. Les variables analysées ici ne modifient aucunement le taux de certitude (Tableau 3), que ce soit par un effet principal ou un effet interactionnel. Pourtant une interaction significative est signalée entre le sexe du policier et la dyade de même sexe ou non. Cette interaction ne représente qu'une tournure compliquée de la variable "sexe du sujet". Une différence significative est donc signalée, ce qui reproduit l'analyse par le test- t présenté au paragraphe précédent.

Le Tableau 4 expose les moyennes du taux de certitude selon les différentes conditions. Nous constatons globalement que les sujets n'ont pas plus confiance en leur identification, qu'ils rencontrent un policier masculin ($M=2.89$) ou féminin ($M=2.80$), un policier en uniforme ($M=2.94$) ou en civil ($M=2.75$), un policier de sexe opposé ($M=2.80$) ou de même sexe ($M=2.89$).

Une analyse plus nuancée compare le niveau de certitude des témoins ayant bien identifié le suspect et ceux ayant fait une fausse identification. Aucune différence significative ne permet de privilégier un groupe à un autre ($t(99) = .87$, n.s.). Un témoin identifie un innocent avec la même assurance que celui qui identifie le suspect.

Relation entre le taux d'exactitude et le taux de certitude

A partir d'une mesure corrélationnelle pour données non-paramétriques ("Spearman"), une relation positive, faible mais significative unit le taux d'exactitude et le taux de certitude, r (Spearman) = .20, 114 dl, $p < .05$.

En spécifiant l'analyse, soit en sélectionnant le sexe des sujets, nous remarquons que la relation positive se maintient pour les sujets masculins (r (Spearman) = .21, 72 dl, $p < .05$) tandis qu'elle disparaît chez les sujets féminins (r (Spearman) = .19, 42 dl, $p = .11$).

Variables secondaires

Les données obtenues permettent d'étudier l'effet des variables indépendantes non seulement sur les variables dépendantes principales (exactitude et certitude) mais sur d'autres variables appelées ici secondaires. Une attention particulière portera sur le taux de choix et le taux de fausse identification.

Tableau 3
 Analyse de Variance du Taux de Certitude
 selon les Conditions Expérimentales

Sources de variation	Somme	Degré	Moyenne	F	<u>P</u>
	des	de	des		
	carrés	liberté	carrés		
Sexe du policier	2.129	1	2.129	1.499	n.s.
Uniforme du policier	.166	1	.166	.117	n.s.
Dyade même sexe ou non	.009	1	.009	.007	n.s.
Sexe pol./Uniforme	.063	1	.063	.045	n.s.
Sexe pol./Dyade (sexé Suj.)	18.805	1	18.805	13.237	,000
Uniforme/Dyade	.199	1	.199	.140	n.s.
Sexe pol./Uniforme/Dyade	.003	1	.003	.002	n.s.
Erreur	150.590	106	1.421		
Total	171.833	113	1.521		

Tableau 4
 Moyennes Obtenues sur le Taux de Certitude
 selon les Différentes Conditions

Port de l'Uniforme				
	Uniforme		Pas d'Uniforme	
Sexe du Policier				
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
				Total
Similarité des Sexes de la Dyade				
Similaire	3.29	2.14	3.33	2.11
	(14)	(7)	(15)	(9)
Différent	2.50	3.15	2.39	2.91
	(8)	(20)	(18)	(23)
(Total)	3.00	2.89	2.82	2.69
Total		2.94		2.75

Note Le nombre de sujets par condition expérimentale apparaît entre parenthèses.

Taux de sélection

Le taux de choix se calcule à partir du nombre de témoins ayant fait un choix parmi l'échantillon de photographies, peu importe si leur choix correspond au suspect (bonne identification) ou à un innocent (fausse identification). Cette variable mesure la tendance des sujets à faire un choix à tout prix, peu importe qu'il soit juste ou non.

Dans l'ensemble des témoins, 71% (n=101) font un choix quelconque. Parmi eux, 41.6% (n=42) sélectionnent le suspect (exactitude) tandis que 58.4% (n=59) identifient un innocent (fausse identification). Seulement 29.4% (n=42) des témoins refusent de choisir, soit parce qu'ils doutent de leurs souvenirs (40% et n=17), soit parce qu'ils estiment que le suspect ne figure pas dans l'échantillon (60% et n=25).

Le taux de choix aussi varie aussi significativement selon le sexe du sujet, (Chi² (1)= 8.47, p<.01). Plus précisément, les sujets masculins et féminins se différencient dans leur tendance à choisir dans une parade d'identification, les hommes choisissant plus souvent (80% et n=69) que les femmes (56% et n=32).

Une comparaison entre le taux de choix et les deux groupes de sujets ayant participé à l'expérimentation fait ressortir une différence significative, (Chi² (1)= 13.02, p<.01. Les étudiants de Techniques Policières choisissent à 81% (n= 57) tandis que 60% (n= 44) des étudiants

en Biologie sélectionnent un individu.

Le Tableau 5 présente l'analyse de variance détaillée du taux de choix. Cette analyse dévoile une différence significative dans le taux de choix selon qu'il s'agit d'une dyade de même sexe ou de sexe différent, $F(135)=5.137$, $p<.05$. Contrairement au taux d'identification, aucune différence ne ressort de l'interaction entre le port de l'uniforme et le sexe du policier, $F(135)= .340$, n.s. Encore une fois, l'interaction significative entre le sexe du policier et la dyade de même sexe ou non (sexe du sujet) sera ignorée puisqu'elle a fait l'objet d'une analyse précédente.

Le Tableau 6 fait état des pourcentages de choix selon les différentes conditions. Le seul effet significatif dans les variables principales signale que les sujets rencontrant des policiers de sexe opposé ont tendance à choisir plus souvent (78%) que ceux travaillant avec un policier de même sexe (62%).

Taux de fausse identification

Tous les témoins sélectionnant un autre figurant que le suspect effectuent une fausse identification et le taux de fausse identification correspond au pourcentage de témoins faisant cette erreur.

Tableau 5
 Analyse de Variance du Taux de Choix
 selon les Conditions Expérimentales

Sources de variation	Somme	Degré	Moyenne	F	<u>P</u>
	des	de	des		
	carrés	liberté	carrés		
Sexe du policier	.033	1	.033	.170	n.s.
Uniforme du policier	.466	1	.466	2.471	n.s.
Dyade même sexe ou non	.989	1	.989	5.137	,025
Sexe pol./uniforme	.065	1	.065	.340	n.s.
Sexe pol./Dyade (sexé sujet.)	2.340	1	2.340	12.148	,001
Uniforme/Dyade	.023	1	.023	.121	n.s.
Sexe pol./Uniforme/Dyade	.006	1	.006	.033	n.s.
Erreur	26.003	135	.193		
Total	29.664	142	.209		

Tableau 6
 Pourcentages de Choix
 selon les Différentes Conditions

Port de l'Uniforme

	Uniforme	Pas d'Uniforme			
Sexe du Policier					
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Total
Similarité des Sexes de la Dyade					
Similaire	67%	40%	79%	46%	62%
	(21)	(10)	(19)	(13)	
Different	53%	83%	74%	91%	78%
	(15)	(23)	(19)	(23)	
(Total)	61%	70%	76%	75%	
Total		65%		76%	

Note Le nombre de sujets par condition expérimentale apparaît entre parenthèses.

De fausses identifications furent faites par 41% (n=59) des témoins dont 68% d'entre eux (n=40) appartiennent au groupe de Techniques Policières et 32% (n=19) étudient en Biologie. L'analyse du Chi-carré reconnaît une différence significative entre ces deux groupes par rapport au taux de fausse identification, Chi² (1)= 13.02, $p < .001$.

En plus, une autre différence significative, concernant ce taux, est observée entre les sexes des témoins, Chi² (1)= 4.36, $p < .05$. Les sujets masculins effectuent plus de fausses identifications (49%) que les sujets féminins (30%).

L'analyse de variance est présentée au Tableau 7. Ici, une seule différence, non significative, est mise en évidence. Il s'agit de l'interaction entre le port de l'uniforme et le sexe du policier, $F(1,135) = 3.581$, $p = .06$. La différence significative au sujet de l'interaction entre le sexe du policier et la dyade (c'est-à-dire la différence entre les sexes) se répète ici aussi.

Sur le Tableau 8 figurent les pourcentages de fausses identifications selon les conditions expérimentales. L'interaction entre l'uniforme et le sexe du policier signifie que le policier féminin en civil provoque un peu plus de fausses identifications (53%) que lorsqu'elle porte l'uniforme (24%) tandis que le policier masculin en uniforme provoque plus de fausses identifications (47%) que lorsqu'il porte un complet civil (39%).

En résumé, certaines variables expérimentales mesurées dans cette étude favorisent des changements dans le taux d'exactitude (dyade et interaction entre l'uniforme et le sexe du policier), le taux de choix (dyade) et le taux de fausse identification (interaction entre l'uniforme et le sexe du policier). Aucune d'entre elles n'a d'effet sur le taux de certitude.

Tableau 7
 Analyse de Variance du Taux de Fausse Identification
 selon les Conditions Expérimentales

Sources de variation	Somme des carrés	Degré de liberté	Moyenne des carrés	F	P
Sexe du policier	.177	1	.177	.764	n.s.
Uniforme du policier	.275	1	.275	1.187	n.s.
Dyade même sexe ou non	.001	1	.001	.003	n.s.
Sexe pol./Uniforme	.830	1	.830	3.581	,06
Sexe pol./Dyade (sexé sujet.)	1.299	1	1.299	5.604	,02
Uniforme/Dyade	.043	1	.043	.186	n.s.
Sexe pol./Uniforme/Dyade	.370	1	.370	1.597	n.s.
Erreur	31.281	135	.232		
Total	34.657	142	.244		

Tableau 8
 Pourcentages de Fausse Identification
 selon les Différentes Conditions

Port de l'Uniforme

	Uniforme	Pas d'Uniforme			
Sexe du Policier					
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Total
Similarité des Sexes de la Dyade					
Similaire	52%	20%	53%	31%	43%
	(21)	(10)	(19)	(13)	
Différent	40%	26%	26%	65%	40%
	(15)	(23)	(19)	(23)	
(Total)	47%	24%	39%	53%	
Total		36%		46%	

Note Le nombre de sujets par condition expérimentale apparaît entre parenthèses.

Discussion et Conclusion

La présente recherche a étudié les facteurs susceptibles d'influencer le témoin dans le processus d'enquête et d'identification du suspect, en particulier le port de l'uniforme, le sexe du policier et celui du témoin. L'identification du suspect est étudiée dans ses dimensions d'exactitude, de certitude, de fréquence (taux de sélection) et de taux d'erreur (fausse identification).

Dans un premier temps, cette recherche s'intéresse à l'impact des variables citées précédemment sur le taux d'exactitude du témoin au moment d'une identification oculaire.

Taux d'exactitude

Les première et deuxième interrogations se soldent pas des réponses négatives puisqu'aucun résultat significatif n'est obtenu en analysant l'effet principal du port de l'uniforme et du sexe du policier sur le taux d'exactitude. La performance du témoin ne varie pas, qu'il soit interviewé par un policier en uniforme ou en civil ou que le policier appartienne à la gent masculine ou féminine.

Cependant l'interaction entre le port de l'uniforme et le sexe du

policier provoque des résultats significatifs. Plus précisément, cette interaction révèle que les témoins font une meilleure identification oculaire quand ils travaillent avec un policier masculin habillé en civil plutôt qu'en uniforme. La performance du témoin semble tributaire du contexte d'identification, entre autre le climat suscité par la présence d'un policier masculin en civil ("facilitation") ou en uniforme ("inhibition"). Ce résultat peut tendre à corroborer les données de Tenzel et al. (1973; 1976) et Colbert (1980) stipulant que l'habit civil chez le policier amoindrit le taux d'anxiété des citoyens et les résultats de Hollin (1981) convenant qu'une interview avec un policier de statut supérieur peut entraver l'accessibilité à une information optimale, recherche effectuée avec des interviewers masculins.

Quant à eux, Brigham, Maass, Martinez et Whittenberger (1983) et Siegel et Loftus (1978) ont déjà conclu, grâce à une expérimentation sur les effets du stress et de la peur sur la reconnaissance des visages, qu'en effet, une situation impliquant un haut stress occasionne une baisse de bonnes identifications et une hausse de fausses identifications. Le port de l'habit militarisé chez le policier masculin pourrait donc être incitateur de stress et d'anxiété pour le témoin, provoquant, à ce stade, une diminution marquée de ses performances mnémoniques. Notons que toutes ces études ont utilisé exclusivement des interviewers masculins.

L'étude actuelle déborde de ce cadre puisqu'elle implique des interviewers féminins. L'explication précédente ne vaut que pour le

policier masculin puisque les résultats s'inversent pour le policier féminin. Quand le témoin rencontre un policier féminin, il identifie plus souvent le suspect avec un policier en uniforme plutôt qu'en civil. Le policier féminin, contrairement au policier masculin, semble bénéficier de l'habit officiel et militarisé. Les différents stéréotypes sexuels pourraient expliquer ce fait. Le policier masculin est peut-être perçu comme trop autoritaire et/ou trop menacant. D'où l'importance et le succès d'une diminution de son image de pouvoir et d'intimidation par un habillement similaire à celui des autres citoyens. Le policier féminin, pour sa part, s'introduit dans une profession socialement reconnue comme typiquement masculine à cause de ses exigences de force physique, de rudesse, de dureté de cœur et d'autorité (e.g. Remmington, 1983; Koenig, 1978). Dans notre société, un "flic" est synonyme de rudesse, de dureté et de masculinité. Il est même héroïque et masculin de s'attaquer à un officier masculin tandis qu'il serait lâche d'attaquer une femme même si elle est officier. La femme est perçue comme moins agressive, moins violente et moins rude que l'homme. Il semble donc raisonnable d'assumer que le policier féminin inspire moins d'antagonisme, de peur et de violence que ses collègues masculins.

Mais, dans un contexte de non violence, soit au moment d'une identification oculaire, le policier féminin sans uniforme militarisé peut sembler dégager un niveau de crédibilité et de respect inférieur à son homologue en uniforme. D'ailleurs, selon Koenig (1978), les gens, sans différence de sexe, tendent à se sentir plus en sécurité avec un leader

masculin.

Ce besoin de sécurité, une des bases de l'existence d'un corps policier, jaillit chez tout citoyen qui doit affronter une situation anxiogène. Le dépôt d'une plainte, d'une déposition ainsi que l'identification d'un suspect dépeignent bien quelques-unes de ces situations. Dans cette présente recherche, comme les témoins croient fortement en la véracité du délit et en l'impact direct de leur témoignage sur le criminel, le sentiment de sécurité pourrait modifier leur performance. Plusieurs témoins refusent de coopérer avec les forces policières, de peur de recevoir des représailles du criminel. Dans le délit actuel, le statut de la victime (le professeur) incite sûrement les témoins à collaborer (taux de 100%) mais ils demeurent sensibles à leur besoin de protection. Peut-on se sentir protégé par une femme habillée en civil? La croyance populaire répond non. Certains citoyens soulignent qu'ils se sentent moins sécurisés quand le téléphoniste de la centrale de police s'avère être une femme (e.g., Sherman, 1975). Le port de l'uniforme chez la femme pourrait donc contribuer à hausser son apparence de force physique, à lui donner une présence physique dominatrice et imposante. Aussi cela pourrait avoir comme effet de faciliter, dans la population, l'éclosion de sentiments de confiance, de sécurité et de professionnalisme.

Ensuite, la troisième question principale, soit l'effet de la combinaison entre le sexe du policier et le sexe du témoin sur le taux.

d'exactitude, obtient une réponse positive et intéressante. Les témoins (sans distinction de sexe) performent mieux dans une tâche d'identification, quand l'interviewer est de sexe opposé. Ce résultat s'oriente dans la ligne de pensée de Brooks (1974) qui prétend que le degré de révélation de soi augmente dans une rencontre où l'interviewer est de sexe opposé. Rikli (1974) cite plusieurs tâches où la dyade de sexe opposé semble favoriser la performance des sujets mais il souligne aussi des études où les participants réussissent mieux une tâche avec un expérimentateur de même sexe. Les auteurs ne réussissent pas à établir un consensus sur l'impact du sexe de l'interviewer et du sexe du sujet, possiblement parce que ces variables sont analysées sur de multiples tâches qui font appel à des capacités spécifiques et différentes.

Dans ces conditions et à cause de l'orientation exploratoire de cette recherche, il n'est pas permis de déceler avec certitude les raisons et les explications sous-tendant ces réactions. Un mécanisme comme la présentation de soi peut-être impliqué (e.g., Alain, 1985). Devant un intervieweur de sexe opposé, le témoin désire bien paraître et surtout bien réussir la tâche assignée.

Même s'il est vain de tenter d'élucider tous les "pourquoi" de telles influences, il convient de s'attarder à la modification de la performance chez le témoin oculaire. L'obtention d'une modification significative du taux d'exactitude (ici une augmentation dans certaines conditions d'interview) surprend, a priori, puisque ce phénomène a été peu

observé dans les recherches antérieures. Cette expérimentation y arrive, peut-être parce qu'elle applique plusieurs des recommandations proposées par Wells et Loftus (1984).

Leur vaste expertise dans le domaine leur a permis de répertorier les conditions optimales nécessaires à la réalisation d'une expérimentation de ce genre. Le sérieux du délit (vol de voiture), une simulation et des procédures d'identification très réalistes (entre autre une bonne qualité théâtrale des victimes), la présence de vrais policiers, un court laps de temps entre le délit et l'identification (environ une heure), le choix judicieux des figurants, l'organisation scrupuleuse de l'échantillon de photos, l'évitemennt de biais lors de l'identification (démarche uniforme pour chacun des policiers et avertissement réglementaire à l'intention des témoins concernant l'absence possible du suspect dans la parade) et, finalement, une déposition avec des questions ouvertes et de type narratif avec un ordre de présentation contrôlé résument ces conditions idéales.

Par ailleurs, l'expérimentation respecte aussi plusieurs conseils de Brooks (1983), soit le silence des témoins après le délit pour éviter de répandre et de confondre les informations, une procédure d'identification utilisant les photos (aussi encouragé par Dent & Gray, 1975) et des policiers ignorant l'identité du suspect.

Taux de certitude

En réponse aux quatrième, cinquième et sixième interrogations, ni le port de l'uniforme, le sexe du policier ou l'interaction entre le sexe du policier et celui du témoin ne modifient le niveau de certitude du témoin. En effet, peu importe les caractéristiques de l'interviewer, le témoin ne se sent pas plus confiant dans sa réponse. Ce qui supporte l'hypothèse de Malpass et Devine (1981b) et Brigham et al. (1983) proposant que, chez le témoin, la confiance en sa réponse découle plus d'une variable de la personnalité que d'une évaluation reliée à la qualité de son observation.

En conséquence, l'effet positif de certaines variables sur le taux d'exactitude et l'absence d'effet sur le taux de certitude renforcent la valeur des résultats de cette recherche. Wells, Lindsay et Ferguson (1979) expliquent à quel point il est dangereux d'implanter des conditions expérimentales qui n'augmentent que le taux de certitude chez le témoin car cette mesure peut induire en erreur le responsable de l'établissement d'un verdict.

Wells et Loftus (1984) partagent le même avis, stipulant que les procureurs, juges et jury évaluent la véracité d'un témoignage à partir du degré de confiance dégagé par le témoin. Dans leur recherche, les auteurs confirment que le jury est incapable de distinguer les témoins ayant fait une bonne identification et ceux ayant effectué une fausse identification.

En plus, l'opinion des jurés sur la performance du témoin, à partir de son taux de certitude, n'a aucun rapport avec le taux réel d'exactitude du même témoin. Lors d'une enquête auprès de professionnels juridiques (avocat de la défense et procureur de la couronne) et judiciaires (policier et gendarme) de la Floride en 1979, Brigham et Wolfskeil (1983) confirment la différence d'appréciation de ces spécialistes en regard de l'exactitude des identifications oculaires, de la relation entre le taux d'exactitude et le taux de certitude et de l'effet du stress sur la performance des témoins.

Même si les témoins de la recherche actuelle ne sont pas convoqués devant juge et jury, ils doivent quantifier leur niveau de certitude concernant l'identification effectuée. Les témoins se disent moyennement confiants dans leur identification puisqu'ils situent leur degré de confiance à 2.8 sur une échelle de 1 à 5. Ce taux est plus faible que la plupart des recherches mais l'expérimentation diffère par son haut taux de réalisme et de vraisemblance et sur la répercussion du témoignage sur l'inculpation du suspect. Ces distinctions peuvent entraîner une plus grande prudence et une plus grande incertitude chez les sujets.

D'autant plus que la comparaison entre le taux de certitude des sujets ayant bien identifié le suspect et ceux l'ayant mal identifié ne dévoile aucune différence significative. Un témoin identifie un innocent avec la même assurance que celui qui identifie le suspect. Ces résultats

devraient inciter les juges et les jurés à la plus extrême des prudences devant l'identification des témoins oculaires. Plusieurs recherches dans le domaine encouragent d'ailleurs la suppression d'une telle forme d'évaluation subjective de la part des autorités (certitude égale exactitude dans leur tête). Encore ici, les analyses infirment la valeur intrinsèque du niveau de certitude du témoin.

Loin de se contenter d'une simple analyse individuelle du taux d'exactitude et du taux de certitude, plusieurs recherches tentent d'identifier le type de relation unissant ces deux mesures. A la faveur de la présente expérimentation, une relation positive et significative s'établit entre le taux d'exactitude et le taux de certitude. Cependant, cette corrélation est faible, n'expliquant que 4% de la variance. Deffenbacher (1980) observe que les recherches obtenant une forte corrélation entre le taux d'exactitude et de certitude se ressemblent dans leur condition d'expérimentation. Quelques-unes de ces conditions se retrouvent dans la présente recherche. Il s'agit d'un court laps de temps entre le délit et l'identification et l'opportunité de bien observer le suspect (ou la situation). Cependant plusieurs autres conditions de Deffenbacher (1980) s'opposent aux recommandations de Wells et Loftus (1984) et n'ont pas été retenues lors de l'élaboration de cette expérimentation. Notons, par exemple, la familiarité avec le suspect, la connaissance préalable de la simulation et l'obtention d'informations supplémentaires entre le délit et le moment de l'interview.

La réunion de conditions opérationnelles entraîne de bons résultats au niveau du taux d'exactitude et de certitude. Elles pourraient bien en faire autant concernant les variables dépendantes secondaires, soit le taux de sélection et le taux de fausse identification. L'analyse de ces mesures éclairent plus profondément les résultats pré-cités.

Taux de sélection

En réponse à la huitième et neuvième interrogation, le port de l'uniforme, le sexe du policier et l'interaction entre le port de l'uniforme et sexe du policier n'agissent pas sur la tendance du sujet à choisir un individu (taux de sélection) parmi l'échantillon qui lui est proposé.

Cependant, la dixième interrogation reçoit une réponse positive. Les résultats appuient l'importance de la combinaison entre le sexe du policier et le sexe du témoin. Les témoins (peu importe leur sexe) rencontrant un policier de sexe opposé, choisissent plus souvent que les témoins rencontrant un policier de même sexe. Ce résultat renchérit la thèse de la présentation de soi comme explication à l'attitude et la performance des sujets rencontrant un policier de même sexe ou de sexe différent (e.g. Alain, 1985). Le témoin décide de choisir pour bien répondre aux demandes de l'interviewer. Buckhout, Alper, Chern, Silverberg et Slomovits (1974) insistent beaucoup sur le sentiment de pression

ressenti par les témoins devant la nécessité de choisir un individu parmi l'échantillon proposé. Toujours selon les auteurs, cette pression pourrait venir de la forme de la parade ou directement de l'attitude des figures d'autorité.

Pour minimiser le risque d'inciter le témoin à faire un choix, Brooks (1983) recommande aux policiers de spécifier au témoin, avant chaque parade d'identification, le fait que le suspect peut ou non figurer dans l'échantillon. Malgré cette précaution, la plupart des citoyens connaissent les débours organisationnels et financiers rattachés à ces identifications qui ne s'édifient que dans les cas les plus évidents de culpabilité. Les policiers disent ouvertement qu'une parade d'identification s'élabore autour d'un suspect incriminé par d'autres preuves sérieuses (par exemple des objets compromettants en rapport avec le délit). Il devient donc très difficile pour le policier de ne pas biaiser la rencontre d'identification, à moins, et Brooks (1983) le suggère, que le responsable de la procédure d'identification ne participe pas à l'enquête et en ignore tout.

Comme cette requête n'est pas rigoureusement observée, il s'avère raisonnable de supposer que le témoin se sent tenu de choisir au moment d'une parade d'identification. Dans la présente étude, quelques cas pourraient illustrer ce sentiment. Vingt témoins (14%), tout en ayant affirmé être incapable de reconnaître le suspect (avant de regarder les photos) ou croyant que le suspect ne figure pas dans l'échantillon, ont

quand même sélectionné l'un des candidats, le présentant comme l'individu ayant volé l'auto du professeur.

Taux de fausse identification

L'analyse des interrogations 11,12 et 13 n'apporte aucun résultat significatif par rapport au taux de fausse identification. Pourtant la présence d'une tendance forte et presque significative se doit d'être citée. Le taux de fausse identification se distribue différemment selon l'interaction entre le port de l'uniforme chez le policier et le sexe de ce dernier. Il appert que le policier masculin en uniforme obtient plus souvent de fausses identifications que son collègue en civil et qu'à l'inverse, le policier féminin en civil reçoit plus de fausse identification que son homologue en uniforme.

La thèse de l'anxiété et du stress pourrait bien expliquer ces résultats, comme pour le taux d'identification. Le policier masculin en uniforme, image de pouvoir et de force, semble intimider le témoin au point de l'inciter à effectuer une mauvaise identification et diminuer ses chances d'effectuer une bonne identification. Les citoyens percevant différemment l'homme et la femme agent de police, le policier féminin doit soigner, avec une attention particulière, son image de professionnalisme, de sécurité et de sérieux, entre autre par le port de l'uniforme réglementaire.

Ces résultats exaument les espérances de Wells (1978) qui insiste sur l'importance d'un meilleur taux d'exactitude associé à une baisse du taux de fausse identification. L'interaction entre le port de l'uniforme et le sexe du policier peut ainsi diminuer le risque d'incriminer un innocent, erreur judiciaire susceptible d'être commise actuellement (bas taux d'exactitude et haut taux de sélection) si on se réfère à l'ensemble des recherches sur l'identification oculaire.

Au fur et à mesure que les résultats s'accumulent, leur profond intérêt devient de plus en plus évident. L'interaction entre le port de l'uniforme et le sexe du policier influence doublement les témoins au moment d'une identification en modifiant le taux d'exactitude et le taux de fausse identification. Le témoin choisit plus souvent le suspect (différence significative) et choisit moins souvent un innocent (différence non-significative) quand le policier masculin est en civil et le policier féminin en uniforme. En plus aucun changement ne s'ensuit sur le taux de certitude. Dans des conditions idéales, soit dans une rencontre avec un policier masculin en civil ou un policier féminin en uniforme, les forces policières prédisposent positivement le témoin à faire une bonne identification, à minimiser les risques de fausses identifications et à éviter de gonfler inutilement son taux de confiance.

Echantillon de sujets

L'analyse approfondie de l'échantillon de sujets, de façon à

séparer l'expérience passée des témoins dans l'observation d'un délit et le rapport policier, fait ressortir des tendances intéressantes. Quelques sujets ont vécu, dans le passé, une ou plusieurs procédures judiciaires similaires. Malgré une faible proportion de ceux-ci, les groupes sont comparés pour chacune des variables dépendantes. Aucune différence n'est observée dans l'analyse du taux d'exactitude, ce qui corrobore la recherche de Lerch et Blick (1983) s'intéressant à l'impact de l'expérience passée sur la performance des sujets. Ils concluent que l'expérience passée ne prédit pas l'exactitude d'une déposition.

De même, les deux groupes (avec et sans expérience passée) ne se distinguent pas non plus sur leur taux de certitude, de sélection et de fausse identification.

Ces résultats ne surprennent pas et s'expliquent facilement. Etant donné l'effet toujours surprenant d'un délit, les témoins ne peuvent pas vraiment se préparer, même s'ils ont déjà vécu un tel événement. Les délit ayant bien des chances de varier les uns des autres (type, temps d'observation du suspect, déroulement, etc.), seules les procédures policières sont familières au témoin.

En plus de pouvoir regrouper les sujets selon l'expérience passée des procédures juridiques, l'échantillon global peut aussi se classer selon la formation académique. Les expérimentations ayant été réalisées dans des milieux différents, les groupes ont été comparés

vis-à-vis des différentes variables dépendantes.

Grâce à ces analyses, il est manifeste que les futurs policiers effectuent au total plus de choix, n'effectuent pas plus souvent de bonnes identifications, reconnaissent plus souvent un innocent et font plus confiance en leur identification que les témoins ordinaires.

Plusieurs des conclusions précédentes appuient bien la pensée de Clifford (1976) stipulant que les policiers ne se distinguent pas des non-policiers dans leur capacité de reconnaître un suspect, que les seules différences observées désavantagent les policiers et peuvent être causées par leur expérience et leur entraînement.

En revanche, ces mêmes résultats semblent contredire ceux de Yuille (1984) qui obtient un taux différent de descriptions physiques et environnementales (futur policier vs civil). L'auteur s'attarde à la déposition des témoins tandis que l'étude actuelle recueille une déposition ainsi qu'une identification. Les futurs policiers peuvent décrire avec plus de spécificité le suspect et le délit mais ne peuvent l'identifier avec plus de facilité que d'autres témoins. Les futurs policiers affrontent les mêmes limites mnémoniques que les témoins ordinaires, malgré leur volonté de se consacrer à un travail d'observation. La pression ressentie par les témoins semble s'appliquer plus fortement aux futurs policiers, justifiant leur taux de sélection plus élevé. De sorte que cela confirme la source directe de cette

pression, par conséquent les autorités policières.

Comme en "témoignent" les résultats, choisir coûte que coûte implique, plus souvent qu'autrement, l'inculpation d'un innocent. En plus, autre élément trompeur, ces futurs policiers font plus confiance en leur réponse. L'explication de Malpass et Devine (1981c) et Brigham et al. (1983) sur la personnalité plus ou moins confiante peut s'appliquer. Une exploration de la personnalité d'un policier pourrait révéler des traits différents du citoyen ordinaire, comme une confiance en soi plus élevée par exemple.

Ces différences peuvent être imputables à la carrière du témoin, il est vrai, mais aussi à l'âge ou même au milieu (cégep vs université). Une meilleure sélection de l'échantillon, dans une prochaine simulation, éliminerait cette faiblesse.

Finalement, l'échantillon regroupe des hommes et des femmes qui ne se différencient pas au niveau de la performance mais le font pour le taux de sélection, de fausse identification et de certitude.

Les femmes ne performant pas plus que les hommes, ce résultat supporte Clifford et Scott (1978) et Yarmey et Jones (1983). Yarmey et Jones (1983) vont plus loin et affirment que les sujets masculins font plus confiance en leur identification, données qui se répètent ici.

Par contre, plusieurs recherches ont démontré une meilleure performance des témoins féminins (e.g., Wittryol & Kaess, 1957; Cross, Cross & Daly, 1971; Going & Read, 1974; Christiannsen, OChalek & Sweeney, 1984) mais elles oublient, à tort, de considérer l'effet de la combinaison entre le sexe de l'interviewer et celui du témoin. La tâche d'interviewer étant majoritairement octroyée à la gent masculine, la meilleure performance des femmes confirme l'effet renforçant de la dyade de sexe opposé. D'autres auteurs utilisent des expérimentateurs féminins et masculins mais ils oublient de mesurer l'importance de cette variable.

Au surplus, comme les hommes choisissent plus souvent que les femmes et inculpent plus souvent un innocent, l'on peut soupçonner qu'ils ressentent plus fortement une pression les incitant à choisir, tout comme les étudiants de Techniques Policières.

Que les résultats de cette recherche s'expliquent par la thèse de l'anxiété, de la présentation de soi ou des réactions stéréotypées, il s'agit d'éléments perturbateurs au niveau du processus de remémorisation des informations, partie intégrante du schéma mnémonique conçu par Ellis (e.g., Wells & Loftus, 1984). La plupart des recherches se contentent de mesurer l'impact du stress et de l'anxiété générée au moment du délit (présence d'une arme à feu par exemple). Les tendances pourraient se nuancer dans l'étude actuelle puisque les sources de stress surgissent au moment de la remémorisation des informations. L'importance se porte sur les variables favorisant ou inhibant le rappel des informations codées en

modifiant les bruits de communication. C'est pourquoi la figure 1 reproduit le schéma de Ellis mais en y incorporant l'effet de ces bruits sur la performance du témoin au moment d'une tâche de reconnaissance.

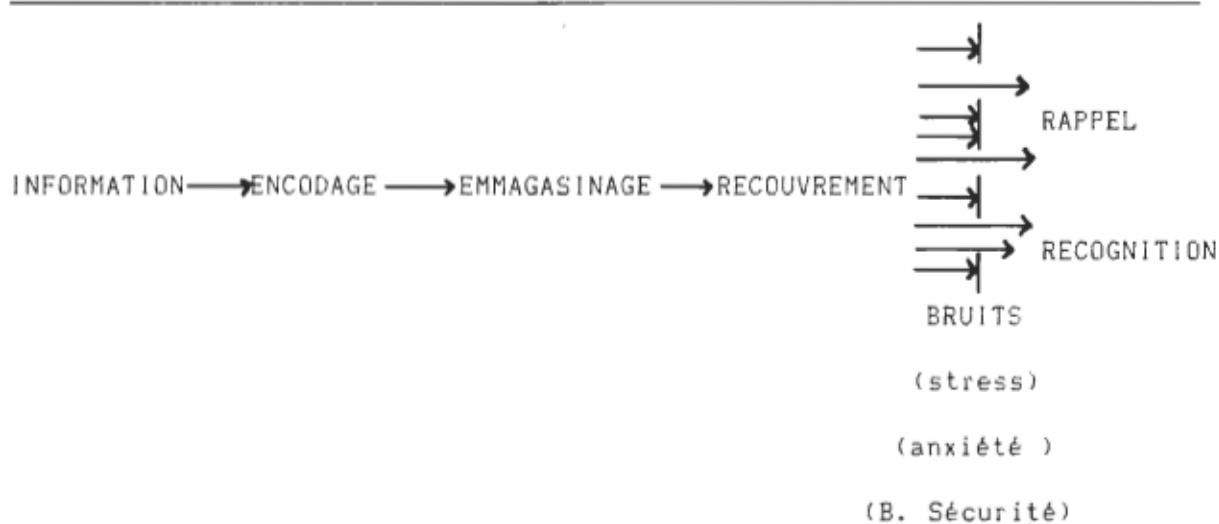


Fig. 1. Etapes dans le processus de mémorisation des visages selon Ellis H.D. tiré de Wells et Loftus (1984). Cette figure ajoute les possibles perturbations inhérentes à l'interviewer dans les procédures d'identification.

Ces bruits proviennent de nombreuses sources de distraction, qui peuvent ainsi perturber le témoin et limiter l'accès aux informations déjà encodées dans sa mémoire à long terme. Les bruits peuvent être multiples, comme par exemple le stress et l'anxiété générés par la rencontre d'un policier. A partir de la présente recherche, il est convenable de cataloguer l'interaction entre le port de l'uniforme et le sexe du policier et l'interaction entre le sexe du policier et le sexe du témoin comme des sources réelles de distraction pour le témoin puisque ces conditions provoquent des réactions différentes chez ceux-ci.

A l'exclusion de toutes les explications précédentes, certains pourraient prétendre que la personnalité du policier expliquerait mieux les résultats obtenus, au détriment de l'effet de l'interaction entre le port de l'uniforme et le sexe du policier et l'interaction entre le sexe du policier et celui du témoin.

Deux procédures furent instaurées pour éviter cette équivoque. La première affecte le nombre de policiers volontaires. La procédure d'identification a été réalisée avec la collaboration de plusieurs policiers, soit cinq plutôt que deux comme la plupart des recherches dans le domaine. D'autant plus que, dans un deuxième temps, les policiers de la seconde expérimentation se sont présentés habillés à l'inverse de la première expérimentation. A moins de supposer que, si le policier féminin en uniforme réussit mieux que celle en civil (même personne qui obtient deux scores totalement inversé selon l'habillement), c'est qu'elle modifie

certains traits de personnalité en même temps que sa tenue vestimentaire. Cette explication semble peu probable. Pour minimiser ce risque, il fut recommandé à chacun des policiers, de maintenir une attitude et des comportements aussi similaires que possible pendant les deux expérimentations. A la vérité, il ne s'agit que d'un simple avertissement et aucune mesure n'a été utilisée pour certifier qu'ils y sont parvenus.

A supposer que l'on approfondisse la thèse de la personnalité du policier comme influence sur le témoin, il semble plus opportun de parler de "perception" de la personnalité du policier. Plusieurs recherches prouvent à quel point la population associe à la femme policier des traits de personnalité différents de ceux de ses collègues tandis que Koenig (1978), en examinant les résultats d'une mesure de personnalité, le "Minnesota Multi-Personality Inventory", trouve que le policier féminin est indépendant, non conformiste, énergique et gréginaire, c'est-à-dire ressemblant aux officiers masculins. Comme le témoin en vient peut-être à se bâtir une perception de la personnalité du policier, Leyens (1983) soutient que la situation, les événements ou une simple information sont souvent utilisés pour forger une image d'une personnalité cohérente ("représentation sociale").

Brischetto & Merluzzi (1981) décrivent une étude passionnante dans laquelle ils font varier le décor et le sexe d'un thérapeute et interrogent les clients sur leur évaluation de la crédibilité du dit-thérapeute. La thérapeute féminine est perçue comme plus crédible

quand elle occupe un bureau décoré d'une manière professionnelle plutôt que d'une manière artisanale tandis que le thérapeute masculin semble plus crédible s'il reçoit le client dans un décor artisanal plutôt que professionnel. Ces résultats ressemblent étrangement à la présente recherche, en remplaçant le décor du bureau par l'habillement du policier, deux éléments associés à l'image et, qui sait, à la crédibilité de son occupant.

Loin de tout expliquer avec la représentation sociale, Leyens (1983) cite plusieurs recherches qui illustrent clairement qu'un individu détermine souvent les traits de personnalité de son vis-à-vis à partir de ce qu'il est et non pas à partir des informations objectives transmises par l'autre. Les théories implicites de la personnalité prennent plus souvent racines à partir de notre vécu personnel ou de notre héritage venu d'autrui. Elles sont aussi tributaires des motivations momentanées de celui qui les formule, motivations qui permettront justement l'accessibilité ou non à un certain type d'information au détriment des autres.

Voilà donc la porte ouverte à d'abondantes recherches expérimentales ayant pour but premier une meilleure compréhension des phénomènes observés ici. Par exemple, une recherche subséquente pourrait tenter de vérifier si l'anxiété, le stress, les stéréotypes sexuels et la présentation de soi traduisent réellement les mécanismes de base de tels phénomènes et, si tel est le cas, comment s'insèrent-ils dans le processus

mnémonique.

Comme deuxième vocation, les prochaines explorations pourraient tenter d'abolir les faiblesses expérimentales survenues au long de cette étude. Entre autre, une prochaine étude pourrait noter le temps utilisé par les témoins pour procéder à l'identification oculaire, et ainsi inférer un degré d'application des témoins par rapport aux différentes conditions expérimentales. Ensuite, l'identification oculaire tirerait avantage d'une double parade d'identification, une première avec la présence du suspect et une deuxième sans le suspect.

Au reste, une prochaine étude profiterait d'un meilleur contrôle sur l'effet de la personnalité, par exemple en augmentant le nombre d'interviewer dans chaque condition et en enregistrant systématiquement les entrevues pour juger de leur équivalence au point de vue de l'attitude des policiers mais surtout de l'impact des théories implicites de la personnalité sur le témoin au moment d'une identification oculaire.

Finalement, dans une perspective d'exploration additionnelle, il serait intéressant de reprendre ce type d'expérimentation avec plusieurs groupes de témoins, entre autre des citoyens mais aussi des policiers nouvellement diplômés et des policiers de carrière. Cette nouvelle mesure renforcerait l'existence ou non d'une différence entre la population policière et la population globale. Cette croyance semble très répandue, autant chez les policiers que chez le citoyen. Les formateurs, à

l'Institut de Police de Nicolet, en profitent justement pour confronter les recrues et les professionnels de la sécurité publique à leur propre capacité d'identification oculaire. Les "victimes" des manœuvres des professeurs, plus souvent qu'autrement, font face à leur médiocrité mnémonique, tout comme le citoyen ordinaire qui ne sait pas que surviendra un évènement criminel devant ses yeux.

En conclusion, les variables présentées ici ont un impact sur la performance du témoin au moment de l'identification oculaire. Et qui plus est, ces variables peuvent être appliquées par les forces policières. Les autorités légales profitent maintenant d'informations intéressantes sur l'impact de l'interviewer et ils peuvent s'en servir.

Et, argument non moins intéressant, cette nouvelle orientation de la recherche en identification oculaire ouvre des portes à de nombreuses recherches ultérieures sur des sujets tout aussi passionnantes les uns que les autres. L'intérêt futur de cette étude réside dans la continuité et l'approfondissement des motivations et des réactions observées ici pour une meilleure compréhension de la psychologie du témoin oculaire.

Appendice A

Le document-déposition

Document-déposition

1. Sexe: F ____ M ____

2. Age: _____

3. Occupation principale: Etudiant(e) : _____

Travailleur(se) : _____

Autre (précisez) : _____

4. Avez-vous déjà été témoin d'un autre délit auparavant? O ____ N ____

5. Quel type de délit? _____

6. Avez-vous déjà été appelé à faire une déposition aux policiers en tant que témoin? O ____ N ____ Si Oui, il y a ____ ans.

7. Avez-vous déjà été appelé à identifier un suspect soit parmi

a) un groupe d'individus? O ____ N ____ Il y a ____ ans.

b) des photos d'individus? O ____ N ____ Il y a ____ ans.

c) un échantillon de voix? O ____ N ____ Il y a ____ ans.

8. Avez-vous déjà été appelé à témoigner en Cour en tant que témoin?

O ____ N ____ Il y a ____ ans.

9. Décrivez en détail l'apparence du suspect: par exemple la taille, le poids, la couleur et la forme des yeux, la coupe et la couleur des cheveux, la forme du visage, du nez et des joues ainsi que toutes particularités permettant de le retracer (e.g., cicatrices, défaut de langage, de parler, etc.).

10. Décrivez en détail l'habillement du suspect:

11. Décrivez en détail l'apparence de la victime: description physique et vestimentaire:

12. Décrivez en détail, et du début jusqu'à la fin, ce que vous avez vu de l'événement:

UTILISER LE VERSO SI VOUS EN AVEZ BESOIN.

13. Décrivez en détail toutes autres informations pertinentes que vous avez observées de ce délit et qui ne peuvent être consignées à l'une ou l'autre des questions précédentes:

Appendice B

Le document-identification

Document-identification

INTERVIEWER

SEX: F _____

M _____

HABIT: O _____

N _____

L'interviewer met en garde le témoin:

- Prenez le temps qu'il faut, reportez-vous au moment de l'infraction et examinez attentivement toutes les photos qui vous sont présentées avant d'identifier la personne que vous pensez avoir vue.
- Il est très facile de commettre une erreur sur la personne d'où l'importance d'être prudent.
- La personne que vous avez vue n'est peut-être pas sur une des photos.

1. Seriez-vous capable de reconnaître le suspect? O _____ N _____

2. Est-ce que vous reconnaissiez le suspect parmi ces cinq photos?

O _____ N _____

3. Montrez-le du doigt:

Numéro 1 ____

Numéro 4 ____

Numéro 2 ____

Numéro 5 ____

Numéro 3 ____

Numéro 6 ____

4. A quel point êtes-vous certain de votre choix?

PAS DU TOUT

TOUT A FAIT

CERTAIN 1

2

3

4

5 CERTAIN

5. Quelles sont les caractéristiques physiques ou les impressions sur lesquelles vous avez basé votre choix?

* _____

Remerciements

L'auteure désire exprimer sa reconnaissance à son directeur de thèse, Monsieur Michel Alain, Ph. D., aux autorités policières de la Sûreté du Québec, aux autorités policières et aux policiers des Villes de Cap de la Madeleine et de Trois-Rivières, à qui elle est redevable d'une assistance constante et éclairée.

Références

- ALAIN, M. (1985). Help-seeking and attractiveness in cross-sex dyads. Revue Canadienne des Sciences du Comportement, 17, 271-275.
- BICKMAN, L. (1974). Clothes make the person: Social roles and uniforms. Psychology Today, 7, 49-51.
- BOND, M.H., HO, H.Y. (1978). The effect of relative status and the sex composition of a dyad on cognitive responses and non-verbal behavior of Japanese interviewees. Psychologia: An International Journal of Psychology in the Orient, 21, 128-136.
- BOND, M.H., SHIRAISHI, D. (1974). The effect of body lean and status of an interviewer on the non-verbal behavior of Japanese interviewees. International Journal of Psychology, 9, 117-128.
- BREGMAN, N.J., McALLISTER, H.A. (1982). Eyewitness testimony: the role of commitment in increasing reliability. Social Psychology Quarterly, 45, 181-184.
- BRIGHAM, J.C., MAASS, A., MARTINEZ, D., WHITTENBERGER, G. (1983). The effect of arousal on facial recognition. Basic & Applied Social Psychology, 4, 279-293.
- BRIGHAM, J.C., WOLFSKEIL, M.P. (1983). Opinions of attorneys and law enforcement personnel on the accuracy of eyewitness identifications. Law & Human Behavior, 7, 337-349.
- BRISCHETTO, C.M., MERLUZZI, T.V. (1981). Client perceptions in a initial interview as a function of therapist sex and expertness. Journal of Clinical Psychology, 37, 82-90.
- BROOKS, L. (1974). Interactive effect of sex and status on self disclosure. Journal of Counseling Psychology, 21, 469-474.
- BROOKS, N. (1983). L'identification par témoin oculaire avant le procès. Ottawa: Commission de Réforme du Droit du Canada, Canada, 288 pages.
- BUCKHOUT, R. (1974). Eyewitness Testimony. Scientific American, 231, 23-31.
- BUCKHOUT, R., ALPER, A., CHERN, S., SILVERBERG, G., SLOMOVITS, M. (1974). Determinants of eyewitness performance on a lineup. Bulletin of the Psychonomic Society, 4, 191-192.

- BUCKHOUT, R., FIGUEROA, D., HOFF, E. (1975). Eyewitness identification: Effects of suggestion and bias in identification from photographs. Bulletin of the psychonomic society, 6, 71-74.
- CHRISTIAANSEN, R.E., OCHALEK, K., SWEENEY, J.D. (1984). Individual differences in eyewitness memory and confidence judgments. Journal of General Psychology, 110, 47-52.
- CLIFFORD, B.R. (1976). Police as witnesses. New Society, April, 176-177.
- CLIFFORD, B.R., HOLLIN, C.R. (1981). Effects of the type of incident and the number of perpetrators on eyewitness memory. Journal of Applied Psychology, 66, 364-370.
- CLIFFORD, B.R., SCOTT, J. (1978). Individual and situational factors in eyewitness testimony. Journal of Applied Psychology, 63, 352-359.
- COLBERT, J.A. (1981). The effect of evaluation apprehension on attitude change "in the presence of a police uniform". Dissertation Abstracts International, 41 (8-A), 3316-3319.
- CROSS, J.F., CROSS, J., DALY, J. (1971). Sex, race, age and beauty as factors in recognition of faces. Perception & Psychophysics, 10, 393-396.
- DEFFENBACHER, K.A. (1980). Eyewitness accuracy and confidence: Can we infer anything about their relationship? Law & Human Behavior, 4, 243-260.
- DENT, H.R. (1977). Stress as a factor influencing person recognition in identification parades. Bulletin of the British Psychological Society, 30,
- DENT, H.R., GRAY, F. (1975). Identification on parade. New Behavior, 4, 366-369.
- EGAN, D., PITTMER, M., GOLDSTEIN, A.G. (1977). Eyewitness identification: Photo vs live models. Law & Human Behavior, 1, 199-206.
- FLETCHER, C., SPENCER, A. (1984). Sex of candidate and sex of interviewer as determinants of self-presentation orientation in interviews: an experimental study. International Review of Applied Psychology, 33, 305-313.
- GEISELMAN, R.E., FISHER, R.P., FIRSTENBERG, I., HUTTON, L.A., SULLIVAN, S.J., AVETISSIAN, I.V., PROSK, A.L. (1984). Enhancement of eyewitness memory: an empirical evaluation of the cognitive interview. Journal of Police Science & Administration, 12, 74-80.

- GLASS, G.V., PECKHAM, P.D. SANDERS, J.R. (1972). Consequences of failure to meet assumptions underlying the analysis of variance and covariance. Review of Educational Research, 42, 237-288.
- GOING, M., READ, J.D. (1974). Effects of uniqueness, sex of subjects and sex of photographs on facial recognition. Perceptual & Motor Skills, 39, 109-110.
- GROVES, T., MOORE, T., RENNER, K.E. (1980). An approach to problems in police-community relations. Journal of Community Psychology, 8, 357-363.
- HILGARD, E.R., LOFTUS, E.F. (1979). Effective interrogation of the eyewitness. International Journal of Clinical & Experimental Hypnosis, 27, 342-357.
- HOLLIN, C.R. (1981). Nature of the witnessed incident and status of interviewer as variables influencing eyewitness recall. British Journal of Social Psychology, 20, 295-296.
- KERBER, K.W., ANDES, S.M., MITTLER, M.B. (1977). Citizen attitudes regarding the competence of female police officers. Journal of Police Science & Administration, 5, 337-345.
- KIRSHNER, GENACK, HAUSER, (1978). Effects of gender on short-term psychotherapy. Psychotherapy Theory, Res. Pract., 12, 158-167.
- KOENIG, E.J. (1978). An overview of attitudes toward women in law enforcement. Public Administrative Review, 38, 267-275.
- KRAFKA, C., PENROD, S. (1985). Reinstatement of context in a field experiment on eyewitness. Journal of Personality & Social Psychology, 49, 58-69.
- LAUGHERY, R.R., ALEXANDER, J.F., LANE, A.B. (1971). Recognition of human faces: Effects of target exposure time, target position, pose position, and type of photograph. Journal of Applied Psychology, 55, 477-483.
- LEBLANC, L. (1985). L'influence de l'uniforme et de l'expérience professionnelle en fonction du sexe de l'autre personne sur l'espace personnel chez le policier. Mémoire de maîtrise inédit, Université du Québec à Trois-Rivières.
- LEIPPE, M.R., WELLS, G.L., OSTROM, T.M. (1978). Crime seriousness as a determinant of accuracy in eyewitness. Journal of Applied Psychology, 63, 345-351.
- LERCH, C.S., BLICK, K.A. (1983). Field dependence as a factor in eyewitness accounts. Perceptual & Motor Skills, 57, 558.

- LEYENS, J.P. (1983). Sommes-nous tous des psychologues? Bruxelles: P. Mardaga, 288 pages.
- LINDSAY, R.C., WELLS, G.L., RUMPEL, C.M. (1981). Can people detect eyewitness-identification accuracy within and across situations? Journal of Applied Psychology, 66, 79-89.
- LIPTON, J.P. (1977). On the psychology of eyewitness testimony. Journal of Applied Psychology, 62, 90-95.
- LOFTUS, E.F. (1974). Reconstructing memory: the incredule eyewitness. Psychology Today, 8, 116-119.
- LOFTUS, E.F. (1975). Leading questions and the eyewitness report. Cognitive Psychology, 7, 560-572.
- LOFTUS, E.F., PALMER, J.C. (1974). Reconstruction of automobile destruction: an example of the interaction between language and memory. Journal of Verbal Learning & Verbal Behavior, 13, 585-589.
- LUNNEY, C.H. (1970). Use of "0" and "1" in ANOVA. Journal of Educational Measurement, 7, 263-269.
- MALPASS, R.S., DEVINE, P.G. (1980). Realism and eyewitness identification research. Law & Human Behavior, 4, 347-358.
- MALPASS, R.S., DEVINE, P.G. (1981a). Guided memory in eyewitness identification. Journal of Applied Psychology, 66, 343-350.
- MALPASS, R.S., DEVINE, P.G. (1981b). Eyewitness identification: lineup instructions and the absence of the offender. Journal of Applied Psychology, 66, 482-489.
- MARSHALL, J., MARQUIS, K.H., OSKAMP, S. (1971). Effects of kind of question and atmosphere of interrogation on accuracy and completeness of testimony. Harvard Law Review, 84, 1620-1644.
- NAURO, R. (1984). The constable's new clothes: Effects of uniforms on perceptions and problems of police officers. Journal of Applied Psychology, 14, 42-56.
- MUCHMORE, J.M. (1975). The uniform. The Police Chief, Janv, 70-71.
- MURRAY, D.M., WELLS, G.L. (1982). Does knowledge that a crime was staged affect eyewitness performance? Journal of Applied Social Psychology, 12, 42-53.
- PEDHAZUR, E.J. (1982). Multiple regression in behavioral research, 2nd Ed., New York: Holt, Rinehart and Winston, 534 pages.

- PIGOTT, M., BRIGHAM, J.C. (1985). Relationship between accuracy of prior description and facial recognition. Journal of Applied Psychology, 70, 547-555.
- POWERS, P.A., ANDRIKS, J.L., LOFTUS, E.F. (1979). Eyewitness accounts of females and males. Journal of Applied Psychology, 64, 339-347.
- READ, J.D., BRUCE, D. (1984). On the external validity of questioning effects in eyewitness testimony. International Review of Applied Psychology, 33, 33-49.
- REMINGTON, P.W. (1983). Women in the police integration or separation? Qualitative Sociology, 6, 118-135.
- RIKLI, R. (1974). Effects of experimenter expectancy set & experimenter sex upon grip strength and hand steadiness scores. The Research Quarterly, 45, 416-423.
- SANDERS, G.S., WARNICK, D. (1980). Some conditions maximizing eyewitness accuracy: A learning/memory analogy. Journal of Criminal Justice, 8, 395-403.
- SHAW, L. (1973). The role of clothing in the criminal justice system. Journal of Police Science & Administration, 1, 414-420.
- SHERMAN, L.J. (1975). An evaluation of policewoman on patrol in a suburban police department. Journal of Police & Science Administration, 3, 434-438.
- SIEGEL, J.M., LOFTUS, E.F. (1978). Impact of anxiety and life stress upon eyewitness testimony. Bulletin of the Psychonomic Society, 12, 479-480.
- SINGER, M.S., SINGER, A.E. (1985). Sex differences in the perception of male and female police officers in New Zealand. Journal of Psychology, 119, 53-57.
- SMITH, J.E., PLEBAN, R.J., SHAFFER, D.R. (1982). Effects of interrogator bias and a police trait questionnaire on the accuracy of eyewitness identification. Journal of Social Psychology, 116, 19-26.
- SNEE, T.J. LUSH, D.E. (1941). Interaction of the narrative and interrogatory methods of obtaining testimony. The Journal of Psychology, 11, 229-236.
- STERLING, B.S., OWEN, J.W. (1982). Perceptions of demanding versus reasoning male and female police officers. Personality & Social Psychology Bulletin, 8, 336-340.

- TABACHICK, B.G., FIDELL, L.S. (1983). Using Multivariate Statistics. New York: Harper and Row, 509 pages.
- TENZEL, J.H., CIZANCKAS, V. (1973). The uniform experiment. Journal of Police Science & Administration, 1, 421-424.
- TENZEL, J.H., STORMS, L., SWEETWOOD, H. (1976). Symbols and behavior: An experiment in altering the police role. Journal of Police Science & Administration, 4, 21-27.
- WEINBERG, H.I., WADSWORTH, J., BARON, R.S. (1983). Demand and the impact of leading questions on eyewitness testimony. Memory & Cognition, 11, 101-104.
- WELLS, G.L. (1985). Verbal descriptions of faces from memory: Are they diagnostic of identification accuracy? Journal of Applied Psychology, 70, 619-626.
- WELLS, G.L. (1978). Applied eyewitness-testimony research: system variables and estimator variables. Journal of Personality & Social Psychology, 36, 1546-1557.
- WELLS, G.L., LOFTUS, E.F. (1984). Eyewitness Testimony. Cambridge: Cambridge University Press, 374 pages.
- WELLS, G.L., FERGUSON, T.J., LINDSAY, R.C. (1981). The tractability of eyewitness confidence and its implications for triers of fact. Journal of Applied Psychology, 66, 688-696.
- WELLS, G.L., LINDSAY, R.C., FERGUSON, T.J. (1979). Accuracy, confidence, and juror perceptions in eyewitness identification. Journal of Applied Psychology, 64, 440-448.
- WITTRYOL, S.L., KAESZ, W.A. (1957). Sex differences in social memory. Journal of Abnormal & Social Psychology, 54, 343-346.
- YARMEY, A.D., JONES, H.P. (1983). Accuracy of memory of male and female eyewitness to a criminal assault and rape. Bulletin of the Psychonomic Society, 21, 89-92.
- YUILLE, J.C. (1984). Research and teaching with police: A Canadian example. International Review of Applied Psychology, 33, 5-22.
- YUILLE, J.C., McEWAN, N.H. (1985). Use of hypnosis as an aid to eyewitness memory. Journal of Applied Psychology, 70, 389-400.